



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 1er avril 2019 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

CONDOLÉANCES

- 10.04** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Louis Salconi à la suite de son décès survenu le 14 mars.
- 10.05** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Jacques Dandurand, col bleu retraité de la Direction des travaux publics à la suite de son décès.
- 10.06** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Michael Glenane à la suite de son décès survenu le 16 février.
- 10.07** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Fernand Corbeil à la suite de son décès survenu le 20 mars 2019.
- 10.08** Offrir les condoléances du conseil à la famille de monsieur Abdelaziz Djabelkhir à la suite de son décès.

PROCÈS-VERBAUX

- 10.09** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2019.
- 10.10** Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 13 mars 2019
1192363025

20 – Affaires contractuelles

AFFAIRES CONTRACTUELLES

- 20.01** Accorder un contrat de 225 390,41 \$, taxes incluses, à la firme Les Entreprises Tony Di Feo pour effectuer la tonte de gazon dans l'arrondissement pour une période de 3 ans avec 2 options de renouvellement d'un an.
1196598002

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

20.02 Autoriser la signature du contrat de services professionnels à intervenir avec Nathalie Nicole Boutin pour la conception et la coordination du Festival de la S.O.U.P.E. et autoriser une dépense de 45 160,92 \$, taxes incluses, à cette fin.

1197551010

20.03 Accorder un contrat de gré à gré d'une valeur maximale de 80 000 \$, taxes incluses, aux Productions M.C.H. pour la formation requise dans le cadre du programme de modernisation des outils de travail et de communication des cadres et professionnels de l'arrondissement.

1195212001

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES AUTRES QUE PROFESSIONNELS

20.04 Accorder un contrat de 647 309,25 \$ à Procova pour la rénovation du vestiaire pour femmes au complexe aquatique Michel-Leduc, représentant une dépense totale de 712 040,18 \$, taxes et contingences et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement pour le financement de ces travaux.

1190269004

20.05 Accorder un contrat de 2 687 713,66 \$ à Construction Viatek pour des travaux de planage et réfection de revêtement bitumineux des rues Stinson, Fontaine, Chartrand, Airlie, Smith, Chouinard, Terrasse Bayne, D'amour, Hepworth, Borduas, Jean-Chevalier et Boursier pour une dépense totale de 2 890 276,98 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

1197151009

20.06 Entériner une dépense additionnelle de 18 150 \$, taxes incluses, pour la location de chargeurs articulés pour le déneigement majorant la dépense totale de 259 850 \$, taxes incluses, à 278 000 \$, taxes incluses.

1196152004

ENTENTE

20.07 Autoriser la signature de l'entente de service à intervenir avec le Service de police de la Ville de Montréal pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine dans l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 91 156,80 \$ à cette fin.

1197551007

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

20.08 Autoriser la tenue du Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle, du 29 avril au 5 mai et accorder une contribution financière de 300 \$ aux Anciens de LaSalle pour la réalisation du programme souvenir.

1197551008

20.09 Permettre à la paroisse Madre dei Cristiani de tenir une procession le 19 avril, d'organiser une fête paroissiale les 25 et 26 mai au parc Ouellette et une procession ainsi que la tenue d'une loterie et la vente de boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir. Autoriser l'organisme à vendre des rameaux le 14 avril et des roses le 12 mai.

1194629004

20.10 Accorder une contribution financière de 650 \$ à l'Association canadienne nigérienne de Montréal dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes.

1197551012

20.11 Accorder une contribution financière maximale de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour la réalisation du Festival de théâtre et des arts 2019 et une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation d'éléments promotionnels.

1194629001

20.12 Accorder un montant de 2 000 \$ à la Maison des familles dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes.

1194629006

20.13 Autoriser le Club de patinage artistique de LaSalle à tenir sa Revue sur glace le samedi 27 avril à l'aréna Jacques-Lemaire. Accorder une contribution financière de 3 500 \$ pour la réalisation de l'événement et une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

1195348007

SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION

20.14 Accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 968 \$ à 6 organismes dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité et approuver les projets de convention à cet effet.

1194629005

IMMEUBLE - LOCATION

20.15 Autoriser la signature du bail avec Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147, d'une durée d'un an, pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle pour une somme maximale de 24 000 \$ plus taxes si applicables.

1195348006

30 – Administration et finances

ACCORD DE PRINCIPE / MANDAT RÉGULIER

30.01 Accepter l'offre de service de l'arrondissement du Sud-Ouest pour le colmatage mécanisé des nids-de-poule pour 2019 et autoriser une dépense maximale de 52 200 \$.

1196152003

30.02 Offrir au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de la réfection de sentiers piétonniers dans le parc des Rapides.

AUTORISATION DE DÉPENSE

30.03 Entériner la décision d'autoriser une dépense de 625 \$ pour la participation de l'arrondissement au Grand Prix du Conseil des arts de Montréal tenue le 21 mars 2019.

1195986001

ÉVÉNEMENT / PROCLAMATION

- 30.04** Permettre à la Fondation de l'Hôpital LaSalle de tenir un parc d'amusement au Carrefour Angrignon du 9 au 12 mai 2019 pour amasser des fonds.
1192365006
- 30.05** Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides du 5 au 7 juillet 2019.
1197551011
- 30.06** Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 23 août 2019.
1197551009
- 30.07** Autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2019 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.
1195348008

NOMINATION / DÉSIGNATION D'ÉLUS

- 30.08** Nommer M. le conseiller Serge Declos, maire suppléant d'arrondissement pour les mois de mai à août 2019.
1192365007
- 30.09** Nommer Mme la conseillère Lise Zarac et M. le conseiller Richard Deschamps membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de mai à août 2019.
1192365008

REDDITION DE COMPTES

- 30.10** Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 février au 20 mars 2019 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2019.
1193035005

40 – Réglementation

AVIS DE MOTION

- 40.01** Adopter le règlement LAS-0040-5 modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.
1192365005

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET

- 40.02** Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'un règlement amendant le règlement de zonage de manière à modifier certaines normes relatives aux piscines et aux spas et déposer le premier projet de règlement
1192363033
- 40.03** Adopter le premier projet de règlement P.2098-LAS-194 intitulé « Règlement amendant le règlement numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux piscines et aux spas » soit adopté et qu'il soit soumis à une consultation publique le 16 avril 2019 à 19 h quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

AVIS DE MOTION

- 40.04** Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'un règlement amendant le règlement numéro 2116 concernant les chiens, les chats et les animaux sauvages afin d'autoriser la présence de chiens tenus en laisse dans les parcs et les espaces verts situés entre le boulevard LaSalle et les rives du Fleuve St-Laurent et de déposer le projet de règlement.

1192363032

PROJET PARTICULIER D'URBANISME

- 40.05** Adopter le second projet de résolution visant à autoriser sur le boul. Newman (PPCMOI), pour l'occupation de la totalité ou une partie du bâtiment à des fins d'institution d'enseignement secondaire, collégial ou une combinaison des deux. Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

1192363010

PERMIS

- 40.06** Autoriser la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à installer un bâtiment de classes modulaires temporaires à l'école Petit-Collège située au 9343, rue Jean-Milot, pour une période de trois à cinq ans

1192363027

- 40.07** Autoriser la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à installer un bâtiment de classes modulaires temporaires à l'école L'Eau-Vive située au 171, avenue Orchard, pour une période de trois à cinq ans

1192363026

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

- 40.08** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et la modification d'une habitation unifamiliale située au 303, avenue Gérald

1192363031

- 40.09** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement sur la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 137, 4e Avenue

1192363030

- 40.10** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade principale ainsi qu'une partie de la façade latérale droite d'un bâtiment commercial située aux 1365 à 1411, avenue Dollard

1192363029

- 40.11** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une partie du revêtement de la façade principale d'une habitation bifamiliale située aux 442 et 444, 76e Avenue

1192363028

DOMAINE PUBLIC

40.12 Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de février 2019
1192363014

CIRCULATION / STATIONNEMENT

40.13 Retirer un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées sur la rue Tittley.
1197151005

40.14 Accorder un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées sur la rue George.
1197151007

40.15 Installer des arrêts obligatoires sur la 90e Avenue à l'angle de la rue Centrale et enlever la traverse non protégée de la 90e Avenue à l'angle de l'avenue Angus.
1197151006

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.
1196456004

60 – Information

60.01 Dépôt de documents

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1192363025

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 13 mars 2019 |

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 13 mars 2019.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-22 10:05

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192363025**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 13 mars 2019 |

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 13 mars 2019.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-03-21



Dossier # : 1196598002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Les Entreprises Tony Di Feo Inc. pour effectuer la tonte de gazon dans l'arrondissement de LaSalle pour une période de 3 ans (2019, 2020 et 2021) avec 2 options de renouvellement d'un an (2022 et 2023) – Contrat d'un montant approximatif de 225 390,41 \$, taxes incluses, pour la période de 3 ans - Appel d'offres public no 19-17503 (2 soumissionnaires). |

D'accorder un contrat à Les Entreprises Tony Di Feo Inc. pour effectuer la tonte de gazon dans l'arrondissement de LaSalle pour une période de 3 ans (2019, 2020 et 2021) avec 2 options de renouvellement d'un an (2022 et 2023) – Contrat d'un montant approximatif de 225 390,41 \$, taxes incluses, pour la période de 3 ans - Appel d'offres public no 19-17503 (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-22 10:07

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196598002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Les Entreprises Tony Di Feo Inc. pour effectuer la tonte de gazon dans l'arrondissement de LaSalle pour une période de 3 ans (2019, 2020 et 2021) avec 2 options de renouvellement d'un an (2022 et 2023) – Contrat d'un montant approximatif de 225 390,41 \$, taxes incluses, pour la période de 3 ans - Appel d'offres public no 19-17503 (2 soumissionnaires). |

CONTENU

CONTEXTE

L'entrepreneur devra couper le gazon des terre-pleins, petits parcs et autres petits endroits dans l'arrondissement. L'entrepreneur devra déchiqueter les feuilles mortes à l'automne avec les équipements de tonte. Cette pratique a été mise en place au cours des 8 dernières années. Cette méthode diminue les coûts liés au compostage et enrichit le sol de nos espaces verts.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 11 février 2019 afin de trouver une entreprise pour effectuer ce contrat de trois années (2019, 2020 et 2021) incluant une possibilité de renouvellement pour les années 2022 et/ou 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 20 0290 du jeudi12 mai 2016 : D'autoriser une dépense de 176 413 \$, taxes incluses, pour effectuer la tonte de gazon dans l'arrondissement de LaSalle pour une période de 3 ans (2016, 2017 et 2018) incluant une possibilité de renouveler pour 2 ans (2019 et 2020), comprenant tous les frais accessoires le cas échéant. D'octroyer à Les Entreprises Tony Di Feo Inc., le contrat G. 16-1657 à cette fin (appel d'offres public 16-15217), au prix de sa soumission, soit au prix total de 176 413 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D1156598006 - 6 Mai 2015 - D'autoriser une dépense totale de 59 891,06 \$ taxes incluses pour effectuer la tonte de gazon dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à Lee Ling Paysagement 9213-0871 Québec Inc. le contrat G15-1593 à cette fin (appel d'offres no 15-14354- soumission 370696), au prix de sa soumission, soit au prix total de 59 891,06 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat.

DESCRIPTION

Des soumissions publiques ont été demandées suivant l'annonce publiée sur le système de babillard électronique SÉAO, 11 février 2019, pour effectuer la tonte de gazon dans l'arrondissement de LaSalle, appel d'offres no 19-17503.

Quatre preneurs de cahiers de charge dont deux (2) ont soumis des prix. L'ouverture des

soumissions a eu lieu le 28 février 2019 et elle est valide pour 120 jours suivant la date d'ouverture.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis pour les trois années, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation interne et le montant de l'octroi:

| RÉSULTATS DE SOUMISSION | (incluant taxes) |
|---|-------------------------|
| Firmes soumissionnaires | Total |
| Les Entreprises Tony Di Feo inc. | 225 390,41 \$ |
| Entrepreneur paysagistes Strathmore(1997) Ltée | 353 831,54 \$ |
| Dernière estimation réalisée (\$) | 252 945,00 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes | 289 610,98 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | 28,49 |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) | 128 441,12 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) | 56,99 |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) | -27 554,59 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) | (10,89) |
| Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse) | 128 441,12 \$ |
| Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%) | 56,99 |

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 10,89% inférieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, la Ville de Montréal et l'arrondissement de LaSalle ne peuvent que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et ne se sont pas rendus non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Les Entreprises Tony Di Feo Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant approximatif de 225 390,41 (taxes incluses), incluant les 2 années optionnelles du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense annuelle provient entièrement du budget de fonctionnement.

Montant de la soumission (1re année 2019), taxes incluses 75 130,15 \$

Montant de la soumission (2e année 2020), taxes incluses 75 130,15 \$

Montant de la soumission (3e année 2021), taxes incluses 75 130,15 \$

Un bon de commande sera émis pour chaque année du contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il n'y aura aucun impact sur les citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: Fin avril 2019

Fin des travaux : fin octobre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 19 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime Ubner SAUVEUR
c/s operations travaux publics

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-14

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1197551010

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la signature du contrat de services professionnels à intervenir entre la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et Nathalie Nicole Boutin pour la conception et la coordination du Festival de la S.O.U.PE. et autoriser une dépense de 45 160.92 \$, taxes incluses, à cette fin. |

D'autoriser la signature du contrat de services professionnels à Nathalie Nicole Boutin pour la conception et la coordination du Festival de la S.O.U.PE.;

D'autoriser une dépense totale de 45 160.92 \$, taxes incluses, pour la conception et la coordination de l'événement;

D'autoriser Louise Richard, directrice de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social, à signer l'entente au nom de la Ville.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-28 14:10

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1197551010**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la signature du contrat de services professionnels à intervenir entre la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et Nathalie Nicole Boutin pour la conception et la coordination du Festival de la S.O.U.PE. et autoriser une dépense de 45 160.92 \$, taxes incluses, à cette fin. |

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2015, l'arrondissement de LaSalle accueille les citoyens lors du Festival de la S.O.U.PE. (*S ymbole d'ouverture et d'union des peuples*) qui se tient habituellement le 1^{er} juillet de chaque année.

Le Festival de la S.O.U.PE. s'est bonifié au fil des ans et l'année 2019 marquera la 5e édition de l'événement. Il s'inscrit dans le cadre des orientations du plan stratégique 2018-2024 de l'arrondissement, soit de rendre LaSalle plus accessible et accueillant, d'afficher et promouvoir la diversité, de déployer le potentiel attrayant et dynamique de LaSalle et d'animer les berges.

Afin de faire du Festival de la S.O.U.PE. un événement d'envergure, un chargé de projet est essentiel à sa réalisation. C'est pourquoi la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social souhaite accorder un contrat de gré à gré à Nathalie Nicole Boutin qui possède l'expertise nécessaire pour la planification et la coordination de l'événement. Un nombre maximal de 1010 heures au taux horaire de trente-huit dollars et quatre-vingt-neuf (38,89 \$) est à prévoir selon une évaluation préliminaire des tâches à accomplir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Ce mandat permettra à la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social de contribuer au respect des orientations stratégiques de l'arrondissement et d'offrir un événement d'envergure aux citoyens de LaSalle.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget de 45 160.92 \$, taxes incluses, est prévu pour la conception et la coordination de l'événement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée BOULANGER, LaSalle

Lecture :

Josée BOULANGER, 28 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie RACICOT
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-02-27



Dossier # : 1195212001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de gré à gré d'une valeur maximale de 80 000 \$, taxes incluses, aux Productions M.C.H. inc. pour la formation requise dans le cadre du programme de modernisation des outils de travail et de communication des cadres et professionnels de l'arrondissement de LaSalle. |

D'accorder un contrat de gré à gré d'une valeur maximale de 80 000 \$, taxes incluses, aux Productions M.C.H. inc. pour la formation requise dans le cadre du programme de modernisation des outils de travail et de communication des cadres et professionnels de l'arrondissement de LaSalle.

D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1195212001**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de gré à gré d'une valeur maximale de 80 000 \$, taxes incluses, aux Productions M.C.H. inc. pour la formation requise dans le cadre du programme de modernisation des outils de travail et de communication des cadres et professionnels de l'arrondissement de LaSalle. |

CONTENU**CONTEXTE**

La planification stratégique 2018-2024 de l'arrondissement de LaSalle prévoit cinq grandes orientations stratégiques dont "Rendre LaSalle plus accessible et accueillant" qui tient compte du champ d'intervention LaSalle numérique.

L'arrondissement de LaSalle désirant permettre l'accès aux services numériques et faciliter l'accès aux services en ligne, doit débiter par la modernisation de ses outils numériques et de communication.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Ce mandat permettra aux cadres et aux professionnels de l'arrondissement de se perfectionner et d'apprendre le fonctionnement des nouveaux outils numériques et de développer les compétences en vue de faciliter la communication avec les citoyens de façon numérique ou d'offrir de nouveaux services. De plus, tous les employés pourront bénéficier d'une dizaine de capsules d'information sur le bon fonctionnement d'appareils cellulaires et numériques.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant de la dépense sera imputé au poste budgétaire 2412-0010000-301711-01601-54501-010002.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane PELOQUIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement

Le : 2019-03-28

**Dossier # : 1190269004**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Procova inc. pour des travaux de rénovation du vestiaire pour femmes au complexe aquatique Michel-Leduc dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 712 040,18 \$, taxes incluses (contrat : 647 309,25 \$ + contingences: 64 730,93 \$) - Appel d'offres public n° 588290 - Contrat BAT.19-345 (7 soumissionnaires) et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement pour le financement de ces travaux. |

D'autoriser une dépense maximale de 712 040,18 \$, taxes incluses (contrat : 647 309,25 \$ + contingences: 64 730,93 \$) pour des travaux de rénovation du vestiaire pour femmes au complexe aquatique Michel-Leduc dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement pour le financement de ces travaux.

D'accorder à Procova inc le contrat de l'appel d'offres public n° 588290 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 647 309,25 taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par **Le****Signataire :**

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1190269004**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Procova inc. pour des travaux de rénovation du vestiaire pour femmes au complexe aquatique Michel-Leduc dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 712 040,18 \$, taxes incluses (contrat : 647 309,25 \$ + contingences: 64 730,93 \$) - Appel d'offres public n° 588290 - Contrat BAT.19-345 (7 soumissionnaires) et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement pour le financement de ces travaux. |

CONTENU**CONTEXTE**

Le Complexe aquatique Michel-Leduc a trois vestiaires disponibles pour les usagers: vestiaire hommes, vestiaire femmes et vestiaire familial. Une première phase des travaux a été effectuée en 2018 afin de transformer le vestiaire hommes en vestiaire familial et celui de familial en vestiaire hommes.

Le présent dossier vise la deuxième phase des travaux qui consiste à rénover le vestiaire femmes et trois salles de toilettes. En effet, les différentes composantes architecturales, électriques et mécaniques de ces locaux sont vétustes et/ou défectueuses et doivent être remplacées.

Un appel d'offres public a été lancé le 25 février 2019 pour des travaux de rénovation du vestiaire pour femmes au Complexe aquatique Michel-Leduc dans l'arrondissement de LaSalle. L'annonce pour l'appel d'offres est parue dans le SEO et le Journal Constructo. Un délai de 21 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 mars 2019 à 13 h 30.

Quatre (4) addenda ont été émis afin de préciser différents éléments des clauses techniques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Au présent contrat les travaux comprennent principalement :

- Remplacement de toutes les cabines des douches et des cabines de changement;

- Remplacement de la céramique de plancher et murale ainsi que des travaux de peinture;
- Remplacement des plafonds suspendus;
- Remplacement de l'ébénisterie, des comptoirs et vanités;
- Remplacement des composantes de plomberie comme toilettes, douches et lavabos;
- Remplacement de l'éclairage et des prises électriques;
- Des travaux de ventilation et protection incendie nécessaires suite au nouvel aménagement.

JUSTIFICATION

Neuf (9) entrepreneurs ont pris possession des documents d'appel d'offres et sept (7) ont déposé une soumission dont deux ont été déclarés non-conforme.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par une firme externe et le montant de l'octroi.

| Soumissionnaires | Montant de la soumission |
|---|---------------------------------|
| Procova Inc | 647 309,25 \$ |
| Les Expertises Argento Inc. | 737 923,35 \$ |
| Norgéreq Ltée | 768 628,57 \$ |
| 3 Axes Construction Inc. | 790 173,74 \$ |
| Les Constructions Serbec Inc. | 846 038,12 \$ |
| Estimation réalisée | 627 945,03 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i> | 758 014,61 \$ 17,10 |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i> | 198 728,87 \$ 30,70 |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i> | |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i> | 19 364,22 \$ 3,08 |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i> | |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i> | 90 614,10 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) | 14,00 |

$$\frac{((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100}{100}$$

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 3,08 % supérieur au montant de l'estimation.

Les analyses administrative et technique des soumissions sont jointes au présent dossier.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Procova In, le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

Des contingences ont été ajoutées afin de couvrir les travaux imprévus. Le montant total de ces contingences est de 64 730,93 \$, taxes incluses, correspondant à 10 % du coût des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 712 040,18 \$ taxes incluses proviendra du surplus d'arrondissement de LaSalle.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 29 avril 2019

Fin des travaux : 24 juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

En préparation :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-27

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1197151009

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Construction Viatek Inc. pour des travaux de planage et réfection de revêtement bitumineux des rues Stinson, Fontaine, Chartrand, Airlie, Smith, Chouinard, Terrasse Bayne, D'amour, Hepworth, Borduas, Jean-Chevalier et Boursier (PCPR 2019) dans l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 2 890 276,98 \$, taxes incluses (contrat: 2 687 713,66 \$ + contingences 134 385,68 \$ incidences: 68 177,64 \$). Appel d'offres public 582036 Contrat R.B. 19-1793 (7 soumissionnaires). |

D'autoriser une dépense maximale de 2 890 276,98 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le échéant, pour des travaux de planage et réfection de revêtement bitumineux des rues Stinson, Fontaine, Chartrand, Airlie, Smith, Chouinard, Terrasse bayne, D'amour, Hepworth, Borduas, Jean-Chevalier et Boursier (PCPR 2019) dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Construction Viatek Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 687 713,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 582036.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-28 14:06

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197151009

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Construction Viatek Inc. pour des travaux de planage et réfection de revêtement bitumineux des rues Stinson, Fontaine, Chartrand, Airlie, Smith, Chouinard, Terrasse Bayne, D'amour, Hepworth, Borduas, Jean-Chevalier et Boursier (PCPR 2019) dans l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 2 890 276,98 \$, taxes incluses (contrat: 2 687 713,66 \$ + contingences 134 385,68 \$ incidences: 68 177,64 \$). Appel d'offres public 582036 Contrat R.B. 19-1793 (7 soumissionnaires). |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2019-2021, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) s'est vu allouer un budget afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Ce programme a été mis en œuvre afin d'améliorer rapidement la qualité du réseau routier en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans. Les projets se limitent à des travaux de planage et de revêtement avec peu d'intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et à la sécurité des piétons et sans bonification de l'aménagement existant. La sélection des projets, la gestion et la réalisation du programme sont réalisés par la Direction des Travaux publics de l'arrondissement.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports mandate les arrondissements afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Dans le cadre du *Programme complémentaire de planage-revêtement – local 2019* , le comité exécutif a approuvé un budget supplémentaire aux arrondissements afin de permettre des investissements sur le réseau local de voirie dans le but d'améliorer les infrastructures de voirie de toute la Ville. Le présent contrat est donc payé par la Ville de Montréal selon les critères exposés par la Ville.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié dans le journal Constructo ainsi que sur le

site électronique du SEAO pour des travaux de planage et réfection de revêtement bitumineux sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle. Les documents d'appel d'offres étaient disponibles le 21 février 2019. Un délai de 20 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 mars 2019 à 13 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Un addenda a été émis :

Changement à la clause no.13 qualification du soumissionnaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0437 - 2 octobre 2018 - D'accorder un contrat de 116 814,60 \$ à EFEL Experts-conseils inc. pour les services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux de resurfacement de diverses rues dans le cadre du PRR et du PCPR 2019 de l'arrondissement de LaSalle. D'autoriser une dépense maximale de 128 496,06 \$, taxes et contingences incluses.

DESCRIPTION

Afin de réaliser ces travaux, l'arrondissement de LaSalle a procédé à un appel d'offres afin d'effectuer des travaux de planage et revêtement bitumineux. Les rues répondent préférentiellement aux critères suivants :

- o Les tronçons de rues proposés ne sont pas inclus dans le RAAV et ne nécessitent donc pas une délégation de responsabilité de la part du Conseil municipal;
- o Les vérifications d'usage ont été faites auprès de la DGSRE et aucuns travaux ne sont planifiés;
- o Les travaux seront réalisés en 2019;
- o Les projets retenus constituent un investissement additionnel dans la voirie locale;
- o Les projets retenus ont déjà été identifiés auprès du SUM.

L'arrondissement a donc choisi les rues suivantes :

| Rue | De | À |
|----------------|---------------|-----------------|
| Stinson | Monette | Centrale |
| Fontaine | Thierry | Bernie |
| Chartrand | Dollard | John-F.-Kennedy |
| Airlie | Highlands | Athole |
| Smith | Clément | Larente |
| Chouinard | Lapierre | Thierry |
| Terrasse Bayne | Terr Bayne | - - |
| D'Amour | Jean-Milot | Clément |
| Hepworth | 65e avenue | Extrémité |
| Hepworth | 65e avenue | Beyries |
| Borduas | Centrale | Duranceau |
| Jean-chevalier | Curé-de-Rossi | Thierry |
| Boursier | Shevchenko | Jean-Brillon |

Des contingences de 5% du contrat soit un montant de 134 385,68 \$ (taxes incluses) seront ajoutés afin de couvrir les travaux imprévus.

Un montant de 68 177,64 \$ taxes incluses, sera ajouté en travaux incidents au projet de PCPR. Ces dépenses accessoires peuvent inclure des dépenses en matière d'éventuels travaux effectués par les services d'utilités publiques et le contrôle qualitatif d'un laboratoire pendant les travaux. Plus précisément, les dépenses estimées sont:

- Incidences totales: 68 177,64 \$
- Contrôle qualitatif (Labo): 58 404,76 \$
- Divers (services utilités publiques): 9 772,88 \$

La surveillance des travaux sera effectuée par EFEL Experts-Conseils inc. Le contrat a déjà été octroyé précédemment (voir décision antérieure).

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par la firme mandatée et le montant de l'octroi :

| RÉSULTATS DE SOUMISSION | | (incluant taxes) | |
|---|----------------------------------|-------------------------|--------------------|
| Firmes soumissionnaires | | Prix de base | Total |
| 1 | Construction Viatek inc | 2 687 713,66 \$ | 2 687 713,66 \$ |
| 2 | Sintra Inc | 2 810 643,09 \$ | 2 810 643,09 \$ |
| 3 | Construction Bauval inc | 2 845 000,00 \$ | 2 845 000,00 \$ |
| 4 | Réhabilitation Du O inc | 2 932 000,00 \$ | 2 932 000,00 \$ |
| 5 | Eurovia Québec Construction inc. | 2 983 615,37 \$ | 2 983 615,37 \$ |
| 6 | Les Pavages Céka Inc. | 3 078 948,75 \$ | 3 078 948,75 \$ |
| 7 | Les Pavages Bucaro Inc | 3 854 985,28 \$ | 3 854 985,28 \$ |
| Dernière estimation réalisée (\$) | | 2 606 971,32 \$ | 2 606 971,32 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes | | | 3 027 558,02 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | | | 12,64 |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) | | | 1 167 271,62 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) | | | 43,43 |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) | | | 80 742,34 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) | | | 3,10 |
| Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$) | | | 122 929,43 \$ |
| Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%) | | | 4,57 |

EXPLICATION DES ÉCARTS

L'analyse de soumissions complète est jointe au présent dossier.

Sur douze (12) preneurs de cahier des charges, sept (7) entrepreneurs ont déposé une soumission, soit une proportion de 58 %.

Les sept (7) entrepreneurs ont déposé une soumission avec un étalement de prix irrégulier entre le plus bas soumissionnaire et le plus haut, ce qui indique un marché actif et concurrentiel. Dans ce contexte, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 3,10 % supérieur au montant de l'estimation la firme mandatée.

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Construction Viatek Inc a reçu une autorisation de conclure un contrat public par l'AMF le 10 janvier 2018 et l'autorisation est valide pour une durée de trois ans soit jusqu'au 9 janvier 2021. Une copie de cette attestation se trouve en pièces jointes au dossier.

Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Construction Viatek Inc, le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de 2 687 713,66 \$ (taxes incluses) auquel est ajouté un montant de 68 177,64 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels des interventions requises par des utilités publiques, des frais de laboratoire, etc.

Des contingences de 5% du contrat soit un montant de 134 385,68 \$ (taxes incluses) seront ajouté afin de couvrir les travaux imprévus.

En résumé

| Appel d'offres public N° 582036, Contrat R.B. 19-1793 | | | |
|--|------------------------|---|------------------------|
| MONTREAL - SIVT PCPR 100% | | | |
| Voirie | Pavage | Trottoir (Article 6 A 11 Voirie) | Total |
| Total | 2 015 995,50 \$ | 321 655,00 \$ | 2 337 650,50 \$ |
| Contingences 5% | 100 799,78 \$ | 16 082,75 \$ | 116 882,53 \$ |
| Total travaux | 2 116 795,28 \$ | 337 737,75 \$ | 2 454 533,03 \$ |
| + TPS (5%) | 105 839,76 \$ | 16 886,89 \$ | 122 726,65 \$ |
| + TVQ (9,975%) | 211 150,33 \$ | 33 689,34 \$ | 244 839,67 \$ |
| Total taxes incluses | 2 433 785,37 \$ | 388 313,98 \$ | 2 822 099,35 \$ |
| Total taxes nettes | 2 222 370,44 \$ | 354 582,42 \$ | 2 576 952,86 \$ |
| Incidences: | | | |
| Incidences contrôle qualitatif (Labo): | 43 808,14 \$ | 6 989,65 \$ | 50 797,79 \$ |
| Incidence services d'utilité publique | 7 330,42 \$ | 1 169,58 \$ | 8 500,00 \$ |
| sous-total Incidences | 51 138,56 \$ | 8 159,23 \$ | 59 297,79 \$ |
| + TPS (5%) | 2 556,93 \$ | 407,96 \$ | 2 964,89 \$ |
| + TVQ (9,975%) | 5 101,07 \$ | 813,88 \$ | 5 914,95 \$ |

| | | | |
|---------------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| Total incidences taxes incluses | 58 796,56 \$ | 9 381,08 \$ | 68 177,63 \$ |
| Total (Taxes Comprises) | 2 492 581,92 \$ | 397 695,05 \$ | 2 890 276,98 \$ |
| | HORS TAXES | taxes incluses | taxes nettes |
| Incidences | 59 297,79 \$ | 68 177,63 \$ | 62 255,27 \$ |
| Labo | 50 797,79 \$ | 58 404,76 \$ | 53 331,33 \$ |
| divers | 8 500,00 \$ | 9 772,88 \$ | 8 923,94 \$ |

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux seront assumés totalement par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) et financé par le règlement d'emprunt # 18-048.
La répartition du coût des travaux et des incidences est présenté en pièces jointes dans les documents « Répartition des Coûts ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 14 juillet 2019, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2019 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera établi par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les citoyens du déroulement des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Avril 2019
Début des travaux : Mai 2019
Fin des travaux : Septembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Jean CARRIER, 22 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-20

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1196152004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner une dépense additionnelle de 18 150 \$, taxes incluses, pour des travaux de déneigement dans le cadre de la première année optionnelle de l'appel d'offres 15-14622 portant sur la location des chargeurs articulés pour les travaux de déneigement de la saison hivernale 2018-2019 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 259 850 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 278 000,00 \$, taxes incluses. |

D'entériner une dépense additionnelle de 18 150 \$, taxes incluses, pour des travaux de déneigement dans le cadre de la première année optionnelle de l'appel d'offres 15-14622 portant sur la location des chargeurs articulés pour les travaux de déneigement de la saison hivernale 2018-2019 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 259 850 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 278 000,00 \$, taxes incluses.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-22 10:03

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196152004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner une dépense additionnelle de 18 150 \$, taxes incluses, pour des travaux de déneigement dans le cadre de la première année optionnelle de l'appel d'offres 15-14622 portant sur la location des chargeurs articulés pour les travaux de déneigement de la saison hivernale 2018-2019 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 259 850 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 278 000,00 \$, taxes incluses. |

CONTENU

CONTEXTE

L'hiver 2018-2019 peut être qualifié d'exceptionnel. Il est tombé, en date du 2 mars 2018, plus de 200 cm de neige. Précisons que Montréal reçoit 190 cm lors d'un hiver moyen. Au-delà des précipitations qui ont été plus abondantes que la normale, un facteur exceptionnel découle de la fréquence des précipitations qui ont entraîné six opérations de chargements de la neige depuis le 9 janvier 2019. Couplé aux épisodes de fortes pluies et de regel, de grandes quantités de glace ont dû être traitée pendant les chargements.

Ceci a inévitablement des conséquences financières puisque les budgets et les autorisations de dépenses sont basés sur le coût moyen des contrats en fonction de leurs durées respectives. Conséquemment, les autorisations de dépenses sont insuffisantes pour la grande majorité des contrats de déneigement.

Le contrat accordé dans le cadre de l'appel d'offres public no. 15-14622 prévoyait une dépense fixée en fonction d'un nombre approximatif de 275 heures de services de location par chargeurs articulés avec chasse-neige réversible et pelle de 5vg3 minimum (avec opérateur) par année selon un taux unitaire et indexation annuelle. Les travaux étaient répartis entre les entrepreneurs suivants : B. Fréreau et Fils inc., 9037-4018 Québec inc., et Entreprise DJ inc. pour un montant approximatif de 278 000,00 \$, taxes incluses,

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0379 - 4 septembre 2018 - D'exercer la première année d'option prévue à l'appel d'offres n° 15-14622 portant sur la location horaire de six (6) chargeurs articulés avec chasse-neige réversible et pelle de 5 vg³ minimum (avec opérateur) pour des travaux de déneigement pour la saison hivernale 2018-2019 et autoriser une dépense maximale de 259 850 \$ taxes incluses, pour le renouvellement des contrats accordés à B. Fréreau et Fils inc. , 9037-4018 Québec inc. et Entreprise DJ inc..

DESCRIPTION

Certains chargeurs ont été utilisés jours et nuits, provoquant une augmentation des heures de 102.75 heures totales pour deux des trois entreprises. Le bordereau est basé sur une utilisation de 275 heures par équipements.

JUSTIFICATION

L'utilisation de ces machineries a permis d'améliorer le rendement des équipes de chargement et donc d'offrir un meilleur service aux citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est nécessaire de majorer l'enveloppe budgétaire d'un montant approximatif de 18 150 \$ taxes incluses pour faire passer la dépense totale autorisée de 259 850 \$ taxes incluses à un montant approximatif de 278 000 \$ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de déneigement sont un service essentiel offert aux citoyens de l'arrondissement. Étant donné les grandes quantités de neige tombée, sans majoration de l'enveloppe budgétaire, ces services ne pourront pas être offerts.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires. À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime Ubner SAUVEUR
c/s operations travaux publics

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-20

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1197551007

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la signature de l'entente de service à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine dans l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 91 156,80 \$ à cette fin. |

D'autoriser la signature de l'entente de service à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine dans l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 91 156,80 \$ à cette fin.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer ce protocole.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-28 14:20

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197551007

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la signature de l'entente de service à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine dans l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 91 156,80 \$ à cette fin. |

CONTENU

CONTEXTE

Pour la saison 2019, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a proposé de travailler avec son partenaire en matière de sécurité urbaine, le SPVM, et ce, tout en poursuivant la philosophie privilégiée durant les dernières années d'opération de la patrouille cycliste. Ainsi, nous recommandons de poursuivre le programme mis en place depuis 2017.

La proposition du SPVM, pilotée par le commandant du poste de quartier (PDQ) 13 de LaSalle, s'inscrit dans ce cadre.

La patrouille vise de façon générale à :

- Assurer une présence rassurante pour les citoyens et les citoyennes de l'arrondissement, en assurant une visibilité policière dans les parcs, les espaces publics ainsi qu'aux abords des équipements récréatifs.
- Desservir de façon efficace le territoire de l'arrondissement, entre autres, en matière de coexistence pacifique et de plans de patrouilles préventives.
- Maintenir la paix dans les espaces publics (présence dans les parcs, participation à des fêtes de quartier ou autres événements publics locaux).
- Participer à des campagnes de prévention du crime incluant l'émission de contraventions et/ou de billets de courtoisie.
- Participer à l'application de programmes spécifiques de prévention locale, notamment la distribution de dépliants, l'émission de billets de courtoisie et le burinage.
- Poser des gestes concrets visant à accroître le sentiment de sécurité, tels que :
 - Contact avec les citoyens, informations, références, etc.;
 - Aide, le cas échéant, aux personnes à mobilité réduite;
 - Sensibilisation des cyclistes à la sécurité à vélo;
 - Sensibilisation au respect de la réglementation dans les parcs et les espaces publics.
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie par une présence active dans le milieu, en signalant entre autres aux instances concernées les anomalies constatées.
- Informer les citoyens des règlements en vigueur dans l'arrondissement de LaSalle.

- Transmettre des informations d'une part sur l'offre de service en culture, sports et loisirs et développement social de l'arrondissement et d'autre part sur le plan touristique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0088 (1186818020) adoptée le 5 mars 2018 : D'approuver l'entente de service à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine dans l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 88 771,20 \$ à cette fin.

Résolution CA17 20 0121 (1176818013) adoptée le 6 mars 2017 : D'approuver l'entente de service entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'Arrondissement de LaSalle pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine de l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 83 260,80 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

Résolution CA16 20 0128 (1166818010) adoptée le 7 mars 2016 : D'approuver l'entente de service entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'Arrondissement de LaSalle pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine de l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 81 580,80 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin. Autoriser la signature de cette entente.

DESCRIPTION

La principale activité sera la mise en place d'équipes de patrouilleurs à vélo visant la sensibilisation des cyclistes, la promotion de la sécurité à vélo, la réduction des incivilités dans les parcs, les espaces publics aux abords de ceux-ci et des équipements communautaires.

Les patrouilleurs pourront, le cas échéant, faire un rappel de la réglementation, distribuer des outils d'information, donner des renseignements.

Une équipe de 8 patrouilleurs, sous la supervision du SPVM, assurera une présence sur le territoire, 7 jours semaine pour 12 semaines, soit du 2 juin au 26 août 2019.

L'horaire de 35 heures semaine sera modulé en fonction des besoins exprimés. La chef de division Culture, Sports, Loisirs et Développement social, ou sa représentante, effectuera le lien opérationnel avec le SPVM pour gérer cette opération.

JUSTIFICATION

À la lumière des commentaires exprimés par le milieu, il est primordial de travailler à accroître le sentiment de sécurité des résidents des secteurs concernés et de favoriser l'appropriation des espaces publics par les clientèles résidant à proximité de ceux-ci. La patrouille cycliste urbaine du SPVM est perçue comme un outil pouvant contribuer à l'atteinte de cet objectif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 91 156,80 \$ provient du budget prévention du crime et patrouille de quartier du budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à l'article 573.3 de la Loi des Cités et Villes, paragraphe 2.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-20

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
Directrice

**Dossier # : 1197551008**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 29 avril au 5 mai 2019. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir. |

D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 29 avril au 5 mai 2019.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'autoriser la vente de boissons alcoolisées dans les estrades de l'aréna Jacques-Lemaire lors de cet événement, moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-22 09:53**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197551008

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 29 avril au 5 mai 2019. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir. |

CONTENU

CONTEXTE

Le Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle est un événement organisé par les Anciens de LaSalle, un organisme à but non lucratif reconnu dans la catégorie associé selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle. Cette année marque la 13^e édition et LaSalle a toujours soutenu l'événement.

Les Anciens de LaSalle sollicite un soutien financier et technique de l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation du Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle à l'aréna Jacques-Lemaire du 29 avril au 5 mai 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0136 (1186818034) adoptée le 3 avril 2018 : D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 23 au 29 avril 2018. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

Résolution CA17 20 0179 (1176818030) adopté le 3 avril 2017 : D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 24 au 30 avril 2017. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

Résolution CA16 20 0204 adoptée le 4 avril 2016 : D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 25 avril au 1er mai 2016. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

DESCRIPTION

L'organisme regroupe une équipe de bénévoles qui s'occupe de la promotion, des inscriptions, des aspects administratifs et de l'accueil des participants.

Le Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle est un événement annuel qui accueille 24 équipes et 360 joueurs adultes de 35 ans et plus.

L'arrondissement fournit des biens et services tels que :

- la coordination par l'agent de soutien et le suivi avec le responsable des aréna pour soutenir la réalisation de l'événement et assurer la sécurité des participants;
- le prêt et la livraison d'équipement selon les besoins identifiés par l'organisme;
- la disponibilité de la patinoire Jacques-Lemaire du 29 avril au 5 mai 2019;
- la disponibilité du personnel de surveillance et des préposés de glace à l'aréna Jacques-Lemaire du 29 avril au 5 mai 2019.

L'organisme désire pouvoir vendre des boissons alcooliques à l'aréna Jacques-Lemaire afin d'augmenter leur part de financement de l'événement. L'arrondissement a toujours permis à l'organisme la permission de demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Aucune perception de frais d'entrée durant le tournoi.

L'organisateur évalue ses dépenses (publicité, trophées/bannières, marqueurs, arbitres, etc.) autres que celles pour les biens et services de l'arrondissement, mentionnés ci-dessus, à 13 000 \$. Les revenus sont évalués à 29 000 \$, principalement les frais d'inscription et la vente du programme souvenir (78%).

JUSTIFICATION

La promotion du hockey sur glace correspond aux valeurs de l'arrondissement qui incitent ses citoyens à miser sur l'activité physique et les saines habitudes de vie. L'organisateur de l'événement, les Anciens de LaSalle, est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

Depuis plus de 10 ans, le Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle accueille plus de 360 joueurs de 35 ans et plus et est organisé exclusivement par des bénévoles.

Ce tournoi est l'une des principales sources de financement de l'organisme et grâce aux profits, les Anciens de LaSalle peuvent contribuer au soutien d'organismes de la communauté laSalloise. Depuis leurs débuts, l'organisme a été en mesure de remettre des sommes substantielles à des organismes, groupes ou individus de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes. La subvention sous forme de gratuités de 9 200 \$ comprend la coordination de l'ensemble des services par le personnel col blanc et col bleu, le prêt des équipements, de l'aréna Jacques-Lemaire ainsi que le personnel supplémentaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet événement fait la promotion de valeurs liées à l'activité physique et les saines habitudes de vie depuis de nombreuses années. D'autres événements qui font la promotion du sport sont aussi soutenus par l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, et sur la vente et le service de boissons alcooliques.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie S BERTRAND, LaSalle

Lecture :

Sylvie S BERTRAND, 20 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie RACICOT
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-03-19

**Dossier # : 1194629004**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Permettre à la paroisse Madre dei Cristiani de tenir une procession le 19 avril 2019, d'organiser une fête paroissiale les 25 et 26 mai 2019 au parc Ouellette et de tenir une autre procession le dimanche 26 mai 2019. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir. Autoriser l'organisme à vendre des rameaux le dimanche 14 avril et des roses le dimanche 12 mai, et à tenir une loterie et à vendre des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la fête paroissiale. |

De permettre à la paroisse Madre dei Cristiani de tenir une procession le 19 avril 2019, d'organiser une fête paroissiale les 25 et 26 mai 2019 au parc Ouellette et de tenir une autre procession le dimanche 26 mai 2019.

D'autoriser la paroisse, à l'occasion de la fête paroissiale, à vendre de la nourriture, à tenir des jeux de tombola et manèges et à vendre des boissons alcoolisées moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les organisateurs devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures et respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser la paroisse à tenir une loterie pour le paiement de certains travaux reliés à l'église moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

D'accorder la permission de vendre des rameaux le dimanche 14 avril 2019 à l'occasion du dimanche des Rameaux et de vendre des roses le dimanche 12 mai 2019 à l'occasion de la fête des Mères.

La paroisse devra respecter toutes les normes prescrites par le Services incendies de Montréal.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-22 09:53

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194629004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Permettre à la paroisse Madre dei Cristiani de tenir une procession le 19 avril 2019, d'organiser une fête paroissiale les 25 et 26 mai 2019 au parc Ouellette et de tenir une autre procession le dimanche 26 mai 2019. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir. Autoriser l'organisme à vendre des rameaux le dimanche 14 avril et des roses le dimanche 12 mai, et à tenir une loterie et à vendre des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la fête paroissiale. |

CONTENU

CONTEXTE

La paroisse Madre dei Cristiani a déposé une demande pour la réalisation des événements suivants:

- Procession du Vendredi saint, soit le 19 avril 2019
- Vente de rameaux le dimanche 14 avril
- Vente de roses le dimanche 12 mai
- Fête paroissiale le samedi 25 mai et dimanche 26 mai 2019 dans le parc Ouellette
- Procession dimanche 26 mai 2019 sur la rue Thierry

Ainsi qu'une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

Le conseil autorise une dérogation :

- au Règlement 2030 relatif à la sécurité publique, article 287 – Parade et procession;
- au Règlement 1878 concernant la sollicitation ou la cueillette publique pour fins charitables ou autres et la mendicité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0140 (1186818029) adoptée le 5 avril 2018 : De permettre à la paroisse Madre dei Cristiani d'organiser une fête paroissiale les 26 et 27 mai 2018 de 11 h à 22 h sur la rue Thierry, entre les rues Turley et Tétrault, et de tenir une procession le dimanche 27 mai 2018 à 15 h. La procession empruntera les rues suivantes: Thierry, Denise, Anita, Moreau, Chouinard, Hébert, Bernie, Robert, Lefebvre, Giguère, Lefebvre et église. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des

relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs. D'autoriser la paroisse à tenir une loterie pour le paiement de certains travaux reliés à l'église moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Résolution CA17 20 0194 (1176818023) adoptée le 3 avril 2017 : De permettre à la paroisse Madre dei Cristiani d'organiser une fête paroissiale les 27 et 28 mai 2017 de 11 h à 22 h sur la rue Thierry, entre les rues Denise et Verdi, et de tenir une procession le dimanche 28 mai 2017 à 15 h. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs. D'autoriser la paroisse à tenir une loterie pour le paiement de certains travaux reliés à l'église moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Résolution CA16 20 0201 (1166818024) adoptée le 4 avril 2016 : De permettre à la paroisse Madre dei Cristiani d'organiser une fête paroissiale les 28 et 29 mai 2016 de 11 h à 22 h sur la rue Thierry, entre les rues Denise et Verdi, et de tenir une procession le dimanche 29 mai 2016 à 15 h. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement. D'autoriser la paroisse à tenir une loterie pour le paiement de certains travaux reliés à l'église moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

DESCRIPTION

La paroisse Madre dei Cristiani désire organiser une procession lors du Vendredi saint le 19 avril prochain, à partir de 19 h 30. Le point de départ sera sur la rue Thierry, pour ensuite emprunter les rues Serge, Moreau, Chouinard, Thierry, Daigneault, Jean Brillon, Bernie, Robert, Serre pour se terminer au parc Ouellette.

La paroisse souhaite également, lors de la fête paroissiale du 25 et 26 mai 2019 organisée pour soutenir l'église, pouvoir vendre des boissons alcooliques et tenir une loterie moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec et vendre de la nourriture.

Accorder la permission de vendre des rameaux le dimanche 14 avril 2019 en face de l'église, à l'occasion du dimanche des Rameaux.

Autoriser l'organisme à vendre des roses le dimanche 12 mai à l'occasion de la fête des Mères.

La journée du 26 mai se terminera par une procession à partir de 11 h. Le point de départ sera sur la rue Thierry, pour ensuite emprunter les rues Serge, Moreau, Chouinard, Thierry, Daigneault, Jean Brillon, Bernie, Robert, Serre pour se terminer au parc Ouellette.

Les organisateurs devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit vendue ou servie à des personnes mineures et devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'arrondissement de LaSalle.

La paroisse devra respecter toutes les normes prescrites par le Service des incendies de Montréal.

Une contribution financière de 300 \$ est demandée pour le programme souvenir.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

La paroisse désire, lors de cette fête paroissiale organisée pour soutenir l'église, pouvoir

vendre des boissons alcooliques et tenir une loterie moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Elle souhaite également installer des manèges et vendre de la nourriture.

Les organisateurs devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit vendue ou servie à des personnes mineures et devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'arrondissement de LaSalle.

La paroisse devra respecter toutes les normes prescrites par le Services incendies de Montréal.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

JUSTIFICATION

La paroisse organise depuis plusieurs années les processions et la fête paroissiale dont les profits servent à soutenir financièrement l'église. La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens. L'autorisation de permettre la vente de roses et de rameaux pour autofinancer leurs activités est requise.

En vertu de la Politique de soutien et reconnaissance aux organismes de loisirs, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause de droits acquis prévue à la politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement verse une gratuité estimée à 2 900 \$ principalement pour des équipements comme des tables, des chaises, des équipements de sonorisation avec technicien, estrade, etc.

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie S BERTRAND, LaSalle
Pierre DUPUIS, LaSalle
Maxime Ubner SAUVEUR, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-03-19



Dossier # : 1197551012

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 650 \$ l'Association canadienne nigérienne de Montréal dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. |

D'accorder une contribution financière de 650 \$ à l'Association canadienne nigérienne de Montréal dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'organisation d'activités pour le Mois de l'histoire des Noirs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-28 14:20

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197551012

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 650 \$ l'Association canadienne nigérienne de Montréal dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. |

CONTENU

CONTEXTE

L'Association canadienne nigérienne de Montréal a adressé une demande contribution financière à l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation d'un événement de sensibilisation dans le cadre de la 28e édition du Mois de l'histoire des Noirs. Les activités ont eu lieu le samedi 23 février 2019. Différents conférenciers ont témoigné de leur parcours afin de sensibiliser le public à la vaste communauté nigérienne qui réside au Québec. Cet événement était également un moyen d'éduquer les enfants et les jeunes adultes sur leur histoire et leur héritage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière non-récurrente au montant de 650 \$ à l'Association canadienne nigérienne de Montréal afin de les soutenir dans l'organisation des activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs. Le montant sert à couvrir les frais de location de salle et d'achat de produits.

JUSTIFICATION

L'Association canadienne nigérienne de Montréal est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, article 5.4.2. La contribution financière de 650 \$ est financée à même le budget de fonctionnement contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-03-21



Dossier # : 1194629001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière maximale de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour la réalisation du Festival de théâtre et des arts 2019. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation d'éléments promotionnels. |

D'accorder une contribution financière maximale de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour la réalisation du Festival de théâtre et des arts 2019, en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL , programme No 7, soutien aux événements artistiques spéciaux.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Centre du Vieux Moulin pour la réalisation du programme souvenir, d'affiches promotionnelles et de panneaux publicitaires dans le cadre du Festival de théâtre et des arts qui aura lieu du 25 au 28 avril 2019.

D'autoriser l'installation d'une affiche devant le Centre Henri-Lemieux. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par **Le**

Signataire :

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194629001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière maximale de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour la réalisation du Festival de théâtre et des arts 2019. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation d'éléments promotionnels. |

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plus de 20 ans, le Festival de théâtre et des arts est un rendez-vous culturel qui rejoint près de 3 000 personnes. Les aînés sont au cœur de cet événement; ils sont les artistes au premier plan ainsi que les bénévoles. Cet événement permet à l'organisme de faire rayonner le talent des aînés et de mettre l'accent sur l'importance de se bâtir un réseau social.

Le Centre du Vieux Moulin de LaSalle a déposé une demande de subvention pour la réalisation d'éléments promotionnels de son Festival de théâtre et des arts 2019 ainsi qu'une demande de soutien aux événements artistiques spéciaux, programme No 7, article 6.2.8 de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0091 (1186818023) adopté le 5 mars 2018 : D'accorder une contribution financière maximale de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour la réalisation du Festival de théâtre et des arts 2018, en vertu de la Politique d'assistance dans le domaine des arts aux organismes reconnus, programme No 7, soutien aux événements artistiques spéciaux. D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Centre du Vieux Moulin pour la réalisation du programme souvenir, d'affiches promotionnelles et de panneaux publicitaires dans le cadre du Festival de théâtre et des arts qui aura lieu du 26 au 29 avril 2018.

Résolution CA17 20 0074 (1176818004) adoptée le 6 février 2017 : D'accorder une contribution financière maximale de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour la réalisation du Festival de théâtre et des arts 2017, en vertu de la Politique d'assistance dans le domaine des arts aux organismes reconnus, programme No 7, soutien aux événements artistiques spéciaux. D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Centre du Vieux Moulin pour la réalisation du programme souvenir, d'affiches promotionnelles et de panneaux publicitaires dans le cadre du Festival de théâtre et des arts qui aura lieu du 27 au 30 avril 2017.

Résolution CA16 20 0132 (1166818011) adoptée le 7 mars 2016 : D'accorder une contribution financière maximale de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour la réalisation du Festival de théâtre et des arts 2016, en vertu de la Politique d'assistance dans

le domaine des arts aux organismes reconnus, programme No 7, soutien aux événements artistiques spéciaux. D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Centre du Vieux Moulin pour la réalisation du programme souvenir, d'affiches promotionnelles et de panneaux publicitaires dans le cadre du Festival de théâtre et des arts qui aura lieu du 28 avril au 1er mai 2016. D'autoriser l'installation d'une affiche devant le Centre Henri-Lemieux. D'autoriser le Centre du Vieux Moulin à se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir des boissons alcoolisées lors de cet événement.

DESCRIPTION

Cette contribution financière maximale de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle est accordée en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle, soutien aux événements artistiques spéciaux. Le Centre espère maintenir la fréquentation des activités comme par les années passées, soit environ 3000 personnes rejointes. Le Festival, qui se tient du 25 au 28 avril 2019, offre à sa programmation :

- quatre jours de présentation de l'exposition **Au cœur des artistes** à la galerie Les 3 C,
- deux représentations d'un spectacle musical de **la chorale du Centre du Vieux Moulin**.

Afin d'aider l'organisme à faire connaître sa programmation, il sollicite un soutien financier de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir, d'affiches promotionnelles et de panneaux publicitaires dans le cadre du Festival de théâtre et des arts 2018. Comme par les années passées, le message du conseil sera approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs. Parmi les éléments promotionnels, le Centre demande la possibilité d'installer un panneau promotionnel de 4 pi X 8 pi devant le centre Henri-Lemieux.

JUSTIFICATION

Le Centre du Vieux Moulin de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement LaSalle. La subvention répond aux critères de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention de 2000 \$ accordée représente 12.96% du budget de l'événement. Elle est financée à même le budget régulier de la DCSLDS, / Développement communautaire / Exploitation de centres communautaires / Contribution à d'autres organismes. Le soutien de 300 \$ est financé à même le budget du conseil d'arrondissement / Conseil et soutien aux instances / Contribution à d'autres organismes

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les activités mensuelles ou spéciales telles que le Festival des arts et la chorale du Centre du Vieux Moulin permettent la mobilisation d'un grand nombre d'aînés et contribuent au dynamisme de la collectivité. Les aînés peuvent lors de cet événement mettre en valeur leurs talents et briser l'isolement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Centre du Vieux Moulin fait la promotion de sa programmation auprès de sa clientèle cible, mais aussi auprès de toute la population qui est invitée aux activités.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément au programme, l'organisme devra déposer un rapport des dépenses réelles après la réalisation du projet. Advenant le cas où les dépenses ne rencontrent pas les prévisions budgétaires, l'organisme devra rembourser à l'Arrondissement les excédents versés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle, soutien aux événements artistiques spéciaux.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu DUBOIS, LaSalle
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-03-20



Dossier # : 1194629006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un montant de 2 000 \$ à la Maison des familles dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. |

D'accorder un montant de 2 000 \$ à la Maison des familles dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-22 10:19

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194629006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un montant de 2 000 \$ à la Maison des familles dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet École du samedi en milieu de vie, la Maison des Familles souhaite rejoindre le plus grand nombre de familles immigrantes dont les enfants sont inscrits dans les classes d'accueil de plusieurs écoles laSalloises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Des rencontres sont organisées avec les parents pendant que les enfants sont aux ateliers de francisation. Les rencontres avec les parents servent de lieu d'échange sur des sujets qui les interpellent. Par exemple : les ressources à LaSalle pouvant leur venir en aide, le système scolaire québécois, l'aide aux devoirs, la gestion du stress, la Direction de la protection de la jeunesse, etc.

JUSTIFICATION

Les besoins exprimés par les parents incitent la Maison des familles à augmenter le nombre de rencontres prévues et d'inviter des personnes ressources pour les guider dans le parcours de parent immigrant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, article 5.4.2. La contribution financière de 2 000 \$ est financée à même le budget de fonctionnement contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-03-21



Dossier # : 1195348007

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser le Club de patinage artistique de LaSalle inc. à tenir l'événement Revue sur glace le samedi 27 avril 2019 à l'aréna Jacques-Lemaire. Accorder une contribution financière de 3 500 \$ pour la réalisation de l'événement. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement. |

D'autoriser le Club de patinage artistique de LaSalle inc. à tenir l'événement Revue de glace le samedi 27 avril 2019 à l'aréna Jacques-Lemaire.
D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ pour la réalisation de l'événement.

De permettre au Club de patinage artistique de LaSalle de percevoir pour cette occasion des frais d'entrée de 10 \$ par personne pour les 13 ans et plus et 5 \$ par personne pour les 12 ans et moins.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des affaires publiques et du greffe.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-28 14:10

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195348007

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser le Club de patinage artistique de LaSalle inc. à tenir l'événement Revue sur glace le samedi 27 avril 2019 à l'aréna Jacques-Lemaire. Accorder une contribution financière de 3 500 \$ pour la réalisation de l'événement. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement. |

CONTENU

CONTEXTE

Le Club de patinage artistique de LaSalle inc. sollicite l'aide de l'arrondissement de LaSalle ainsi qu'un soutien financier pour la réalisation de l'événement Revue sur glace qui se tiendra à l'aréna Jacques-Lemaire le 27 avril 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA 17 20 0180 (1176818012) adoptée le 3 avril 2017 : D'autoriser le Club de patinage artistique de LaSalle inc. à tenir l'événement Revue de glace le samedi 22 avril 2017 à l'aréna Jacques-Lemaire.

D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ pour la réalisation de l'événement. De permettre au Club de patinage artistique de LaSalle de percevoir pour cette occasion des frais d'entrée de 10 \$ par personne pour les 13 ans et plus et 5 \$ par personne pour les 12 ans et moins. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Résolution CA15 20 0165 (1156818037) adoptée le 7 avril 2015 : D'autoriser le Club de patinage artistique de LaSalle inc. à tenir l'événement Revue de glace le samedi 18 avril 2015 à l'aréna Jacques-Lemaire.

D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ pour la réalisation de l'événement. De permettre au Club de patinage artistique de LaSalle de percevoir des frais d'entrée de 10 \$ par personne à cette occasion. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir.

Résolution CA13 20 0205 (1133413041) adoptée le 2 avril 2013 : D'autoriser le Club de patinage artistique de LaSalle inc. à tenir l'événement "Revue sur Glace" le samedi 20 avril 2013 à l'aréna Jacques-Lemaire. D'accepter la convention de soutien technique à cet effet. D'autoriser la signature de ce protocole. D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ pour la réalisation de l'événement. De permettre au Club de patinage artistique de

LaSalle inc. à percevoir de frais d'entrée au montant de 10 \$. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

DESCRIPTION

La subvention de 3 500 \$ sert à soutenir la réalisation de l'événement. La coordination de l'ensemble des services, le prêt des équipements et de la patinoire ainsi que le personnel supplémentaire sont offerts gratuitement par l'arrondissement, plus précisément :

- la coordination par l'agent de soutien;
- le prêt et la livraison d'équipement selon les besoins identifiés par l'organisme;
- la disponibilité de l'aréna Jacques-Lemaire du 22 au 28 avril 2019;
- la disponibilité des électriciens, du personnel de surveillance ainsi que des préposés de glace de l'aréna Jacques-Lemaire lors des pratiques générales des 18 et 19 avril 2019 et de la journée de l'événement du 27 avril 2019.

Permettre la perception de frais d'entrée au montant de 10 \$ (13 ans et plus) et 5 \$ (12 ans et moins). Cette perception permettra à l'organisme de défrayer les coûts d'opération du spectacle ainsi que d'assurer le bon fonctionnement des opérations du club.

Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des affaires publiques et du greffe.

JUSTIFICATION

À tous les 2 ans (années impaires), le Club de patinage artistique de LaSalle inc. organise leur Revue sur Glace. Ce spectacle regroupera plus de 240 jeunes patineurs du Club où plus de 1 000 personnes par représentation assisteront à cet événement. Les dépenses de l'organisme pour réaliser cet événement sont estimés à 45 000 \$.

Le club est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention de 3 500 \$ provient du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social, section Activités récréatives – soutien technique et fonctionnement – contribution à d'autres organismes.

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

La subvention sous forme de gratuités de 11 000 \$ comprend la coordination de l'ensemble des services par le personnel col blanc et col bleu, le prêt et la livraison d'équipement et la location de l'aréna.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le Club de patinage artistique de LaSalle inc. est un organisme reconnu dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline ELLIOTT, LaSalle
Maxime Ubner SAUVEUR, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-03-18



Dossier # : 1194629005

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 968 \$ à 6 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet. |

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 968 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023)

| Organisme | Projet / Période | Montant 2019 |
|-------------------------|--|--------------|
| AIRSOM-Prisme | Passerelle-Intégration du 1 avril 2019 au 31 mars 2020 | 18 660,89 \$ |
| Centre du Vieux Moulin | Moulin bus à la rescousse du 1 avril 2019 au 31 mars 2020 | 34 650,77 \$ |
| Corporation de l'espoir | Accompagnement du 24 juin 2019 au 12 août 2019 | 47 387,80 \$ |
| Destination Travail | Clinique mobile du 1 avril 2019 au 31 mars 2020 | 16 209,10 \$ |
| Destination Travail | École du Milieu du 1 avril 2019 au 31 mars 2020 | 11 304,00 \$ |
| Maison des jeunes | Bien vivre dans son milieu du 1 avril 2019 au 31 mars 2020 | 39 317,81 \$ |
| Nutri-Centre | Marché et Kiosque du 29 avril 2019 au 21 février 2020 | 54 437,64 \$ |

D'approuver les 7 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ces conventions.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-28 14:10

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194629005

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 968 \$ à 6 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet. |

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième Entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Celle-ci sera prolongée jusqu'au 31 octobre 2018. À l'été 2018, une nouvelle Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) a été signée pour cinq ans, couvrant la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2023, pour une somme totale de 44,75 M\$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale; et,
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes

à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0497 adopté le 5 novembre 2018: D'accorder un soutien financier aux six organismes ci-après désignés pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre d'une bonification des sommes déjà octroyées suite à la reconduction de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

Résolution CA18 20 0142 adopté le 3 avril 2018: D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 194 780,50 \$ à sept (7) organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

Résolution CG17 0195 adoptée le 18 mai 2017 : Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4.5 M \$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017

Résolution CG16 0194 adoptée le 24 mars 2016 : Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

Résolution CA17 20 0186 adoptée le 3 avril 2017 : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 968 \$ à huit organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

Résolution CA16 20 0135 adoptée le 7 mars 2016 : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 233 123,00 \$ aux organismes ci-dessous désignés pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le MESS et la Ville (2016 - 2017).

DESCRIPTION

Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme (A.I.R.S.O.M.)

Projet « Passerelle-Intégration »

Passerelle-intégration s'adresse aux participants ayant atteint un niveau de compétences langagières leur permettant d'interagir convenablement dans un contexte formel de travail. La démarche d'intégration linguistique est bonifiée avec un cheminement collectif aidant les

participants à mieux définir leur stratégie personnelle d'intégration. Des ateliers ainsi que des séances d'information, visites guidées, découverte du milieu sont mis à contribution des participants qui devront trouver des places pour compléter un bénévolat actif leur permettant d'obtenir une première expérience québécoise dans le monde du travail.

Montant accordé : 18 660,89 \$

Centre du Vieux-Moulin

Projet « *Le Moulin Bus à la rescousse des aînés isolés* »

Le projet vise à aider les personnes âgées vivant de l'exclusion sociale à mieux s'insérer dans leur milieu de vie, de les soutenir dans leur démarche d'intégration et de leur donner accès à de la nourriture par un transport avec le Moulin Bus. L'isolement des aînés est bien présent dans notre société et un trop grand nombre d'entre eux souffrent en silence, ne connaissent pas les ressources et/ou n'osent pas demander d'aide. Par l'entremise du service, l'organisme permet à des aînés isolés d'avoir accès à un meilleur cadre de vie sociale, communautaire et d'entraide. Ils peuvent compter sur des ressources communautaires et un meilleur milieu de vie.

Montant accordé : 34 650,77 \$

Corporation L'Espoir

Accompagnement de personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme sévère avec multi-handicaps associés

Offrir un service spécialisé aux personnes présentant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme et demandant un encadrement particulier dû à la lourdeur de l'handicap dans le cadre d'un camp de jour en période estivale. Nous voulons réitérer le projet en engageant des accompagnateurs pour ces personnes plus lourdement handicapées. Plusieurs familles ont bénéficié d'un service spécialisé et adapté à leur enfant l'été passé. Nous voulons continuer à offrir ce service si précieux pour eux et pour toute la famille. En offrant ce service, la Corporation L'Espoir soutient ces familles qui souvent ne trouvent pas les ressources humaines et financières pour voir à l'organisation familiale durant l'été. Du même coup, nous aiderons au maintien des acquis de la personne présentant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme et nous aiderons la famille à continuer de s'occuper de leur enfant.

Montant accordé : 47 387,80 \$

Destination Travail

Projet « *Clinique mobile* »

La Clinique mobile est un projet misant sur le travail de milieu afin de rejoindre une clientèle défavorisée, souvent isolée. Deux intervenants à bord d'un véhicule ambulancier repeint et réaménagé circuleront dans l'arrondissement et se rencontreront dans des lieux hautement fréquentés par la clientèle tels que les parcs, stationnements d'épicerie, organismes tels que la Maison des Jeunes de LaSalle et effectueront des tournées de porte-à-porte d'immeubles à logements de quartiers défavorisés. Ils discuteront avec les gens afin de leur offrir référence et information sur les ressources du milieu. Les intervenants seront aussi présents avec le véhicule lors d'événements spéciaux tels que fêtes de quartier. L'intérieur du véhicule servira aussi de living lab en permettant aux gens d'utiliser les technologies telles qu'ordinateur et imprimante 3D pour leur recherche d'emploi et pour encourager la création de projets et initiatives communautaires visant à contrer la pauvreté et l'exclusion sociale.

Montant accordé : 16 209,10 \$

Destination Travail

Projet « École de milieu LaSalle »

L'école du Milieu LaSalle est une classe alternative, adaptée et communautaire destinée à une quinzaine de jeunes adultes décrocheurs de 18 à 35 ans. Ceux-ci vivent des problématiques de tout ordre nuisant à leur intégration sociale. Grâce à diverses ressources pédagogiques et psychosociales, l'École du Milieu LaSalle permet aux jeunes de poursuivre leurs études secondaires et vise à faciliter leur retour définitif dans le système scolaire régulier. Les jeunes participants peuvent compléter des préalables pour la formation professionnelle ou encore terminer leur secondaire par un enseignement personnalisé, du mentorat scolaire offert par des bénévoles et enseignants retraités dans le respect de leurs stratégies d'apprentissage.

En plus des matières de base, les jeunes entreprendront une démarche de développement personnel et social grâce au programme intégration sociale. Une équipe d'intervenants soutiendra les jeunes par du counseling individuel et par des ateliers de connaissance de soi de groupe. Les jeunes pourront également profiter de conférences, de visites culturelles, de sorties sociales et d'activités sportives. Ils seront également appelés à s'impliquer dans le fonctionnement de l'École du Milieu lors de rencontres de cogestion et à créer des projets d'entrepreneuriat coopératif.

Montant accordé : 11 304 \$

Maison des jeunes de LaSalle

Projet « *Bien vivre dans mon milieu* »

Ce projet s'inscrit tout autant dans le cadre de la lutte à la pauvreté que dans celui de la lutte à l'exclusion sociale. Il reprend et développe les éléments les plus efficaces de ce qui a été fait dans les années précédentes. Le projet se présente en trois volets: EXPLORATION SOCIALE où les jeunes continueront de s'initier à leur milieu, à leur ville, à ses organismes et à ses ressources et où ils auront la chance de rencontrer des travailleurs de différents domaines; EXPLORATION CULTURELLE où les jeunes auront la chance d'assister à différentes performances artistiques gratuites, de visiter des musées et quelques-uns des hauts lieux de la culture montréalaise et à prendre part eux-mêmes à la création; et IMPLICATION où ils pourront acquérir des connaissances et habiletés utiles pour leur cheminement futur tout en prenant part activement à la vie communautaire montréalaise. Le projet dans son ensemble permettra le développement du leadership, de la confiance et de l'estime de soi, et favorisera également l'acquisition de connaissances utiles à utiliser les ressources du milieu de façon positive.

Montant accordé : 39 317,81 \$

Nutri-Centre

Projet « *Marché et kiosques* »

Le projet veut de façon plus spécifique influencer l'offre d'aliments sains et abordables pour les citoyens de LaSalle vivant dans des zones mal desservies et/ou défavorisées, plus particulièrement les fruits, légumes, herbes fraîches produits localement (agriculture urbaine LaSalle) ou provenant de producteurs ou distributeurs de proximité. À cela s'ajoute certains aliments en vrac (huile, riz, farine, etc.) qui ne sont pas toujours distribués dans les banques alimentaires. Ces mesures soutiendront les citoyens dans l'adoption de saines habitudes alimentaires suite aux messages véhiculés par le nouveau Guide alimentaire canadien (manger des fruits et légumes en abondance, limiter les aliments hautement transformés, cuisiner plus souvent, etc.). Le projet se déploie en quatre axes, soit la

production, la transformation, la distribution et l'éducation.

Montant accordé : 54 437,64 \$

JUSTIFICATION

L'appel d'offres avait été lancé en décembre 2018 uniquement aux organismes communautaires reconnus de l'arrondissement. Les projets déposés étaient en lien avec les enjeux du plan LaSalle de développement social de la Table de développement social de LaSalle et des plans d'action des tables de concertation sectorielles. Le comité d'analyse composé de personnes provenant de milieux différents s'était vu confier l'analyse des projets soumis dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2017-2018). Les projets déposés et retenus sont des projets reconduits depuis plusieurs années. Tous les organismes qui ont déposé un projet participent activement aux tables de concertation sectorielle et à la Table de développement social de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (MTESS 2018-2023) le MTESS confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 10 M \$ annuellement sur une période de cinq ans.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

La somme nécessaire à ce dossier, soit 221 968 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ce(s) organisme(s) au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

| Organisme | Projet | Soutien accordé | | | Soutien recommandé 2019 |
|-------------------------|----------------------------|-----------------|--------------|--------------|-------------------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | |
| AIRSOM-Prisme | Passerelle-Intégration | 20 493 \$ | 24 235,55 \$ | 29 756,40 \$ | 18 660,89 \$ |
| Centre du Vieux Moulin | Moulin bus à la rescousse | 35 603 \$ | 27 959,94 \$ | 34 329,21 \$ | 34 650,77 \$ |
| Corporation de l'espoir | Accompagnement | 11 388 \$ | 13 421,93 \$ | 13 421,93 \$ | 47 387,80 \$ |
| Destination Travail | Clinique mobile | 20 833 \$ | 17 400 \$ | 21 363,72 \$ | 16 209,10 \$ |
| Destination Travail | École du Milieu | 5 928 \$ | 11 092,50 \$ | 13 620,39 \$ | 11 304,00 \$ |
| Maison des jeunes | Bien vivre dans son milieu | 40 000 \$ | 42 001,99 \$ | 51 570,03 \$ | 39 317,81 \$ |
| Nutri-Centre | Marché et Kiosque | 45 000 \$ | 41 234,52 \$ | 50 627,74 \$ | 54 437,64 \$ |

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2018-2023).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jocelyne LEBRUN, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Jocelyne LEBRUN, 22 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-03-21



Dossier # : 1195348006

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147, d'une durée d'un an, pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle pour une somme maximale de 24 000 \$ plus taxes si applicables. |

D'autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle pour une somme maximale de 24 000 \$ plus taxes si applicables.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce bail.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195348006

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147, d'une durée d'un an, pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle pour une somme maximale de 24 000 \$ plus taxes si applicables. |

CONTENU

CONTEXTE

En l'absence d'un véritable pavillon d'accueil pouvant offrir l'usage d'un bloc sanitaire propre et sécuritaire aux nombreux utilisateurs de la piste cyclable et du parc des Rapides, l'arrondissement de LaSalle a convenu d'une entente avec Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147, afin qu'ils assurent l'ouverture et l'entretien de ces locaux durant la période d'exploitation du parc des Rapides, soit de mai à novembre. De plus, l'Arrondissement pourra, en cas de besoin, utiliser gratuitement la salle communautaire du rez-de-chaussée ainsi que les plateaux de volley-ball en période estivale, selon les disponibilités et en conformité avec les conditions du bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA 20 0616 (1176818109) adoptée le 23 novembre 2017 : D'accepter le protocole d'entente intervenu entre Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle N° 3147 pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle.

D'accorder une contribution financière de 24 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, dans le cadre de cette entente.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce protocole.

Résolution CA17 20 0022 (1166818092) adoptée le 16 janvier 2017 : D'accepter le protocole d'entente intervenu entre Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle. D'accorder une contribution financière de 24 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, dans le cadre de cette entente.

Résolution CA15 20 0175 (1156818011) adoptée le 7 avril 2015 : D'accorder une contribution financière de 24 000 \$ à la Fondation 3147 des Chevaliers de Colomb pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle.

DESCRIPTION

Afin de formaliser l'entente, il est nécessaire de signer un bail entre Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 et la Ville de Montréal pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle. Le loyer est de 24 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour l'utilisation de ces locaux.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 24 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ

Le : 2019-02-19

Agent(e) de soutien - lasa

conseiller(ere) en developpement
communautaire

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1196152003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accepter l'offre de service de l'arrondissement du Sud-Ouest pour le colmatage mécanisé des nids-de-poule pour l'année 2019, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), et autoriser une dépense maximale de 52 200 \$. |

D'accepter l'offre de service de l'arrondissement du Sud-Ouest pour le colmatage mécanisé des nids-de-poule pour l'année 2019, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), et d'autoriser une dépense maximale de 52 200 \$.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-19 09:48

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196152003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accepter l'offre de service de l'arrondissement du Sud-Ouest pour le colmatage mécanisé des nids-de-poule pour l'année 2019, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), et autoriser une dépense maximale de 52 200 \$. |

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, un projet de colmatage mécanisé de nids-de-poule en régie a été initié et auquel ont adhéré les 19 arrondissements. Le projet visait l'acquisition et le partage opérationnel de quatre appareils mécanisés pour colmater les nids-de-poule sur l'ensemble du territoire de la Ville. Les objectifs visés sont l'optimisation des opérations de colmatage et la réduction des délais d'intervention de façon à améliorer l'état général de la chaussée. Dans le cadre de ce projet, le territoire de la Ville de Montréal a été divisé en quatre zones. Dans chacune de ces zones, un arrondissement a été identifié pour être le prestataire de services auprès de ces arrondissements partenaires.

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) a agi à titre de partie prenante du projet, notamment en procédant à l'acquisition des équipements requise et en évaluant la performance du projet. Au terme de l'appel d'offres public numéro 15-14582, le SMRA a procédé à l'achat de quatre appareils mécanisés pour le colmatage de nids-de-poule de marque et modèle Python 5000, auprès de l'adjudicataire recommandé Accessoires Outillage Limitée, en raison des résultats obtenus suivant le calcul du coût total de revient unitaire par nid-de-poule conformément aux clauses administratives de l'appel d'offres et selon le scénario élaboré par la Ville. L'arrondissement Le Sud-Ouest est l'un des quatre identifiés pour être le prestataire de services de sa zone.

Cette acquisition a fait partie de la nouvelle stratégie de nids-de-poule présentée au comité exécutif le 1er mars 2016.

Le déploiement de ce projet de colmatage automatisé de nids-de-poule a été rendu possible par la signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, laquelle a permis de déterminer les modalités entourant notamment les assignations, les horaires de travail, la formation, la mobilité de la main-d'œuvre et les vacances.

En 2018, l'arrondissement Le Sud-Ouest a mis en pratique ce projet de colmatage mécanisé de nids-de-poule. Les objectifs visés sont l'optimisation des opérations de colmatage et la réduction des délais d'intervention de façon à améliorer l'état général de la chaussée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 22 0028 (1194973001) - 11 février 2019 - Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), à d'autres arrondissements, le service de traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée.

CM16 0761 (1161081001) - 20 juin 2016 - Accorder un contrat à Accessoires Outillage limitée pour la fourniture de quatre appareils mécanisés pour le colmatage de nids-de-poule pour une somme maximale de 1 425 662,41 \$, taxes incluses – Appel d'offres public numéro 15-14582 (4 soumissions)

DESCRIPTION

L'arrondissement Le Sud-Ouest souhaite offrir les services de colmatage mécanisé de nids-de-poule aux autres arrondissements de sa zone. Ainsi les services seront offerts selon une entente établie avec les arrondissements partenaires suivants :

- Lachine;
- LaSalle;
- Outremont;
- Verdun;
- Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

JUSTIFICATION

Afin d'optimiser l'achat de l'équipement, le partage opérationnel demande un assouplissement des règles d'assignation de la convention collective avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal. Cette entente va permettre d'assurer une stabilité des opérateurs, de développer une expertise et d'augmenter la performance de nos employés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts d'opération des appareils ont été calculés pour les postes budgétaires suivants :

1. rémunération des employés cols bleus et charges sociales;
2. achat d'asphalte.

Pour la charge inter unités en 2018, le budget a été établi à 206 600 \$ et selon les opérations réalisées en 2018, le réel s'élève à 156 500 \$.

Ainsi, dans le processus budgétaire 2019, un montant par arrondissement a été identifié et intégré comme charge inter-unité, pour chacun des arrondissements partenaires. Le montant total inter unités est de 206 600 \$

Les coûts d'entretien et de carburant seront directement pris en charge par le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'achat des ces appareils a permis à la Ville de développer une expertise interne en matière de colmatage de nids-de-poule.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude DUBOIS, Le Sud-Ouest

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime Ubner SAUVEUR
c/s operations travaux publics

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-12

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1197151010

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Offrir au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal métropole du Québec, que l'arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de la réfection de sentiers piétonniers existants dans le parc des Rapides dans l'arrondissement de LaSalle. |

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de la réfection de sentiers piétonniers existants dans les parcs riverain dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-22 10:04

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1197151010**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Offrir au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal métropole du Québec, que l'arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de la réfection de sentiers piétonniers existants dans le parc des Rapides dans l'arrondissement de LaSalle. |

CONTENU

CONTEXTE

Le service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) est responsable de la planification et de l'aménagement du parc des Rapides. Il existe présentement des sentiers piétonniers dans ce parc en mauvais état et qui ne correspondent plus à la qualité des équipements désirés par la Ville. Des discussions avec le SGPMRS afin de valider le besoin de reconstruire ces sentiers piétonniers ont permis d'établir des critères de conception et des guides afin que les mandats à octroyer correspondent.

La délégation d'une compétence liée au conseil de la ville se fait en plusieurs étapes. Ainsi, dans une première étape, l'arrondissement de LaSalle offre ses services au SGPMRS pour la réalisation des travaux concernés. La deuxième étape est que le conseil de la ville accepte, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal métropole du Québec, que l'arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de la réfection de sentiers piétonniers existants dans le parc des Rapides de l'arrondissement de LaSalle. La troisième étape sera d'approuver, par un sommaire décisionnel, l'octroi du contrat selon les délégations de pouvoir effectives dans l'arrondissement de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux consistent à faire la réfection complète des sentiers piétonniers existants en criblure de pierre et à installer du mobilier urbain, de la signalisation et autres travaux annexes, le tout dans les parcs des Rapides incluant des travaux de gazonnement et d'ensemencement.

JUSTIFICATION

Le SGPMRS a transmis à l'arrondissement les prescriptions souhaitées et a signifié son accord au projet, mais conditionnellement aux approbations des instances municipales pour la délégation à l'arrondissement de la réalisation de travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des travaux sera assumé par le fonds de parcs du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'arrondissement de LaSalle procédera à la réalisation des travaux en respectant les politiques et les encadrements en vigueur à la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie BARRIAULT, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Steve BILODEAU BALATTI, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Steve BILODEAU BALATTI, 20 mars 2019
Sylvie BARRIAULT, 20 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2019-03-20



Dossier # : 1195986001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner la décision d'autoriser une dépense de 625 \$ pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui s'est tenue le 21 mars 2019. |

D'entériner la décision d'autoriser une dépense de 625 \$ pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui a eu lieu le 21 mars 2019.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-22 10:19

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement et Directeur des travaux publics
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195986001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner la décision d'autoriser une dépense de 625 \$ pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui s'est tenue le 21 mars 2019. |

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil des arts de Montréal organise chaque année un événement à l'occasion duquel il dévoile le gagnant de son Grand Prix annuel. C'est l'occasion pour tout le milieu municipal relié au monde culturel de se rencontrer et de développer des liens et parfaire les réseaux existants. L'arrondissement participe chaque année au Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.
Cinq représentants de l'arrondissement assisteront à l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0144 (1186818036) adoptée le 3 avril 2018 : D'autoriser une dépense de 625 \$ pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui se tiendra le 29 mars 2018.

Résolution CA17 20 0127 (1176818021) adoptée le 6 mars 2017 : D'autoriser une dépense de 625 \$ pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui se tiendra le 30 mars 2017.

Résolution CA16 20 0149 (11668180207) adoptée le 7 mars 2016 : D'autoriser une dépense de 575 \$ pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui se tiendra le 24 mars 2016.

Résolution CA15 20 0103 (1156818019) adoptée le 2 mars 2015 : D'autoriser une dépense de 525 \$ pour la participation de l'arrondissement au 30^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal

DESCRIPTION

Achat d'une demi-table pour 5 personnes au nom de l'arrondissement, au coût de 625 \$. L'événement a eu lieu le 21 mars 2019.

JUSTIFICATION

Favoriser les liens et le réseautage du milieu culturel montréalais.

- Assurer la visibilité de l'arrondissement dans les préoccupations liées à la diffusion culturelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds proviennent du budget régulier de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social / Activités culturelles / Autres.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réseautage du secteur de la diffusion culturelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DUBOIS
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>

Le : 2019-03-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice

**Dossier # : 1192365006**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Permettre à la Fondation de l'Hôpital LaSalle de tenir un parc d'amusement au Carrefour Angrignon du 9 au 12 mai 2019 afin d'amasser des fonds pour l'hôpital. |

De permettre à la Fondation de l'Hôpital LaSalle de tenir un parc d'amusement sur le terrain du Carrefour Angrignon du 9 au 12 mai 2019 inclusivement afin d'amasser des fonds pour l'hôpital, le tout exempt de frais d'utilisation d'eau.

La Fondation devra respecter les conditions suivantes :

1. Fournir avant la tenue de l'événement :

- a. la preuve qu'une police d'assurance-responsabilité civile pour une couverture d'au moins 1 000 000 \$ sera en vigueur pendant toute la période de temps de l'événement ;
- b. un certificat d'ignifugation des tentes et des structures gonflables s'il y a lieu ;
- c. la liste des jeux mécaniques et leurs numéros d'immatriculation si disponible ;
- d. la preuve que la compagnie "Amusements Spectaculaires Inc." détient une licence valide d'exploitant émise par la Régie des alcools, des courses et des jeux.

2. Respecter toutes les dispositions prévues par la décret 649-91 et le règlement sur les jeux mécaniques.

3. Maintenir un espace à bureau pour les responsables de l'événement.

4. Maintenir un service de sécurité en tout temps.

5. Maintenir un service d'entretien adéquat pour garder propres les endroits où les déchets sont susceptibles de s'accumuler.

6. Maintenir dans de bonnes conditions hygiéniques des équipements sanitaires.

7. Ne permettre aucune vente et aucune consommation de boisson alcoolisée.

8. Respecter tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux en vigueur dans l'arrondissement.

9. Ne pas empiéter sur la rue et les trottoirs.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-14 16:11

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192365006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Permettre à la Fondation de l'Hôpital LaSalle de tenir un parc d'amusement au Carrefour Angrignon du 9 au 12 mai 2019 afin d'amasser des fonds pour l'hôpital. |

CONTENU

CONTEXTE

Demande reçue de la Fondation de l'Hôpital LaSalle afin d'obtenir l'autorisation de tenir un parc d'amusement au parc Angrignon du 9 au 12 mai 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA16 20 0395 - Carrefour Angrignon du 14 au 18 juillet 2016
- CA17 20 0200 - Carrefour Angrignon du 11 au 14 mai et Place Newman du 14 au 18 juin et du 6 au 10 septembre 2017
- CA18 20 0213 - Carrefour Angrignon du 10 au 13 mai 2018 et à la Place Newman du 30 mai au 3 juin 2018

DESCRIPTION

De permettre à la Fondation de l'Hôpital LaSalle de tenir un parc d'amusement sur le terrain du Carrefour Angrignon du 9 au 12 mai 2019 inclusivement afin d'amasser des fonds pour l'hôpital, le tout exempt de frais d'utilisation d'eau.

La Fondation devra respecter les conditions suivantes :

1. Fournir avant la tenue de l'événement :
 - a. la preuve qu'une police d'assurance-responsabilité civile pour une couverture d'au moins 1 000 000 \$ sera en vigueur pendant toute la période de temps de l'événement ;
 - b. un certificat d'ignifugation des tentes et des structures gonflables s'il y a lieu ;
 - c. la liste des jeux mécaniques et leurs numéros d'immatriculation si disponible ;
 - d. la preuve que la compagnie "Amusements Spectaculaires Inc." détient une licence valide d'exploitant émise par la Régie des alcools, des courses et des jeux.
2. Respecter toutes les dispositions prévues par la décret 649-91 et le règlement sur les jeux mécaniques.
3. Maintenir un espace à bureau pour les responsables de l'événement.
4. Maintenir un service de sécurité en tout temps.
5. Maintenir un service d'entretien adéquat pour garder propres les endroits où les déchets

sont susceptibles de s'accumuler.

6. Maintenir dans de bonnes conditions hygiéniques des équipements sanitaires.

7. Ne permettre aucune vente et aucune consommation de boisson alcoolisée.

8. Respecter tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux en vigueur dans l'arrondissement.

9. Ne pas empiéter sur la rue et les trottoirs.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

Le : 2019-03-14



Dossier # : 1197551011

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 5, 6 et 7 juillet 2019. |

De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 5, 6 et 7 juillet 2018. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 12, 13 et 14 juillet.

De permettre à l'organisme de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres en plastique et les responsables devront s'assurer qu'aucune bouteille ou cannette ne soit présente sur le site. Les organisateurs auront l'entière responsabilité de s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures.

De permettre la vente de nourriture durant l'activité moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de LaSalle.

De permettre l'installation des chapiteaux et des kiosques de ville sur le site. L'installation doit être faite par une firme spécialisée et conforme aux normes de sécurité.

De permettre l'utilisation d'un site d'affichage, selon les disponibilités, le tout devant être soumis pour approbation au préalable par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Afin d'amoindrir l'impact sonore sur les résidents du quartier, les organisateurs doivent s'assurer que les boîtes de son soient tournées en direction du fleuve et que le niveau du son ne soit pas abusif.

Les organisateurs sont encouragés à prendre les moyens pour amoindrir la quantité de déchets générés par le Festival en offrant la possibilité de récupération des matières recyclables.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-20 13:12

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197551011

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 5, 6 et 7 juillet 2019. |

CONTENU

CONTEXTE

La Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal a demandé à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social la permission de tenir le festival grec à la terrasse Serre les 5, 6 et 7 juillet 2019. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 12, 13 et 14 juillet 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0146 (1186818031) adoptée le 3 avril 2018 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 6, 7 et 8 juillet 2018. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 13, 14 et 15 juillet. De permettre à l'organisme de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De permettre la vente de nourriture durant l'activité moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments.

Résolution CA17 20 0191 (1176818025) adoptée le 3 avril 2017 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 7, 8 et 9 juillet 2017. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 14, 15 et 16 juillet. De permettre à l'organisme de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De permettre la vente de nourriture durant l'activité moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments.

Résolution CA16 20 0200 (1166818009) adoptée le 4 avril 2016 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 8, 9 et 10 juillet 2016. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 15, 16 et 17 juillet 2016. De permettre à l'organisme de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De permettre la vente de nourriture durant l'activité moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments.

DESCRIPTION

Permission accordée à la Communauté grecque :

- de tenir le festival grec au parc des Rapides, section de la terrasse Serre, les 5, 6 et 7 juillet 2019, de midi à 23 heures. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 12, 13 et 14 juillet 2019;
- de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres en plastique et les responsables devront s'assurer qu'aucune bouteille ou cannette ne soit présente sur le site. Les organisateurs auront l'entière responsabilité de s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures;
- de vendre de la nourriture durant l'activité moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Nous encourageons l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de LaSalle;
- d'installer des chapiteaux et des kiosques de ville sur le site. L'installation doit être faite par une firme spécialisée et conforme aux normes de sécurité;
- d'utiliser un site d'affichage, selon les disponibilités, le tout devant être soumis pour approbation au préalable par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.
- Afin d'amoindrir l'impact sonore sur les résidents du quartier, les organisateurs doivent s'assurer que les boîtes de son soient tournées en direction du fleuve et que le niveau sonore ne soit abusif.
- Les organisateurs sont encouragés à prendre les moyens pour amoindrir la quantité de déchets générés par le Festival en offrant la possibilité de récupération des matières recyclables.

JUSTIFICATION

En vertu de la Politique de soutien et reconnaissance aux organismes de loisirs, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause grand-père prévue à la politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement verse une gratuité estimée à 2 100 \$ sous forme de gratuité pour les services requis.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service des boissons alcoolisées au Québec.

Conformément à la politique d'utilisation des parcs et espaces verts pour les événements de l'Arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maxime Ubner SAUVEUR, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Pierre DUPUIS, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie LAMPRON DE SOUZA
assistant(e)-intervention loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-18

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1197551009

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 23 août 2019, de 21 h à 22 h. |

Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 23 août 2019, de 21 h à 22 h.

La procession partira de l'église au 7707, boulevard LaSalle pour emprunter le boulevard LaSalle, la 8e Avenue, la rue Édouard, la 6e Avenue et le boulevard LaSalle pour revenir à l'église. Les rues ne sont pas fermées à la circulation.

Cette procession doit être sous le contrôle de la police.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-20 13:12

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197551009

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 23 août 2019, de 21 h à 22 h. |

CONTENU

CONTEXTE

La Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour tenir une procession.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0056 adoptée le 5 février 2018 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 23 août 2018, de 21 h à 22 h.

Résolution CA17 20 0192 adoptée le 3 avril 2017 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 23 août 2017, de 21 h à 22 h.

Résolution CA16 20 0199 adoptée le 4 avril 2016 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 23 août 2016, de 21 h à 22 h.

DESCRIPTION

La procession aura lieu le vendredi 23 août 2019 de 21 h à 22 h. Elle partira de l'église au 7707, boulevard LaSalle pour emprunter le boulevard LaSalle, la 8^e Avenue, la rue Édouard, la 6^e Avenue et le boulevard LaSalle pour revenir à l'église. Les rues ne sont pas fermées à la circulation.

Cette procession se déroulera sous le contrôle du Service de police.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maxime Ubner SAUVEUR, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Pierre DUPUIS, LaSalle

Lecture :

Daniel GIRARD, 20 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie LAMPRON DE SOUZA
assistant(e)-intervention loisirs

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

Le : 2019-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1195348008

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2019 dans les différentes paroisses de l'arrondissement. |

Autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2019 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-20 13:14

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195348008

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2019 dans les différentes paroisses de l'arrondissement. |

CONTENU

CONTEXTE

Les paroisses ont déposé les formulaires de demande de bazar et autres activités de levée de fonds à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour l'année 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0098 (1186818019) adoptée le 5 mars 2018 : D'autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2018 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

Résolution CA17 20 0514 (1176818090) adoptée le 5 septembre 2017 : D'autoriser la fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Coeur à tenir un bazar du 3 au 5 novembre 2017.

Résolution CA17 20 0081 (1176818007) adoptée le 6 février 2017 : D'autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2017 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Liste des paroisses qui ont déposé les formulaires de demande de bazar et autres activités de levée de fonds pour l'année 2019.

| | | |
|--|----------------|-------|
| La fabrique de la paroisse St-Télesphore | 26 au 27 avril | Bazar |
| Les loisirs de l'Église Mère des Chrétiens | 3 au 4 mai | Bazar |
| La fabrique de la paroisse St-Nazaire | 3 au 4 mai | Bazar |
| La fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Coeur | 3 au 5 mai | Bazar |
| La fabrique de la paroisse Ste-Catherine-Labouré | 3 au 5 mai | Bazar |
| La fabrique de la paroisse de St-John-de-Brébeuf | 1 juin | Bazar |
| Club de l'Âge d'or Margherite d'oro | 7 au 8 juin | Bazar |
| La fabrique de la paroisse de St-John-de-Brébeuf | 28 septembre | Bazar |
| La fabrique de la paroisse St-Télesphore | 2 au 4 octobre | Bazar |

| | | |
|---|------------------|-------|
| Les loisirs de l'Église Mère des Chrétiens | 4 au 5 octobre | Bazar |
| La fabrique de la paroisse Ste-Catherine-Labouré | 18 au 20 octobre | Bazar |
| La fabrique de la paroisse St-Nazaire | 25 ou 26 octobre | Bazar |
| La fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Cœur | 1 au 3 novembre | Bazar |
| La fabrique de la paroisse de St-John-de-Brébeuf | 2 novembre | Bazar |

JUSTIFICATION

En vertu de la Politique de soutien et reconnaissance aux organismes de loisirs, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause de droits acquis prévue à la politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

L'arrondissement autorise, de façon exceptionnelle, la tenue de vente de garage ou vente débarras à des organismes ou paroisses dans le but d'amasser des fonds.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie LAMPRON DE SOUZA
assistant(e)-intervention loisirs

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-03-19



Dossier # : 1192365007

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Nommer M. le conseiller Serge Declos, maire suppléant d'arrondissement pour les mois de mai à août 2019. |

De nommer M. le conseiller Serge Declos, maire suppléant d'arrondissement pour les mois de mai à août 2019.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-20 13:13

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192365007**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Nommer M. le conseiller Serge Declos, maire suppléant d'arrondissement pour les mois de mai à août 2019. |

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Mairesse suppléante d'arrondissement de janvier à avril 2019: Mme Nancy Blanchet

DESCRIPTION

Nomination de M. le conseiller Serge Declos, maire suppléant d'arrondissement pour les mois de mai à août 2019.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-19

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe



Dossier # : 1192365008

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Nommer Mme la conseillère Lise Zarac et M. le conseiller Richard Deschamps membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de mai à août 2019. |

De nommer Mme la conseillère Lise Zarac et M. le conseiller Richard Deschamps membres du comité préparatoire des séances du conseil d'arrondissement pour les mois de mai à août 2019.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-20 13:13

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192365008**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Nommer Mme la conseillère Lise Zarac et M. le conseiller Richard Deschamps membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de mai à août 2019. |

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Membres du comité préparatoire des séances du conseil de janvier à avril 2019 : Mme Nancy Blanchet et M. Serge Declos

DESCRIPTION

Nomination des membres du comité préparatoire des séances du conseil d'arrondissement pour les mois de mai à août 2019 inclusivement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-19

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe



Dossier # : 1193035005

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 février au 20 mars 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2019. |

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 février au 20 mars 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2019.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-22 10:03

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1193035005**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 février au 20 mars 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2019. |

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement. Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 22 janvier au 20 février 2019 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2019 entérinés par le conseil d'arrondissement CA19 200 117.

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 février au 20 mars 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2019 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2019-03-21



Dossier # : 1192365005

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et abrogeant le règlement numéro LAS-0004 |

D'adopter le règlement LAS-0040-5 modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et abrogeant le règlement no LAS-0004 et de publier l'avis public requis par la loi.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-20 13:13

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192365005

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et abrogeant le règlement numéro LAS-0004 |

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1192365005

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et abrogeant le règlement numéro LAS-0004 |

CONTENU

CONTEXTE

Le 1er décembre 2017, le gouvernement du Québec adoptait la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27)* (Loi). Notamment, cette Loi institue l'Autorité des marchés publics chargée de surveiller l'ensemble des contrats des organismes publics, incluant les organismes municipaux et d'appliquer les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics concernant l'inadmissibilité aux contrats publics, l'autorisation préalable à l'obtention d'un contrat public ou d'un sous-contrat public et les rapports de rendement des contractants relativement à l'exécution d'un contrat. Pour la Ville de Montréal, c'est le Bureau de l'Inspecteur général qui exercera la majeure partie des pouvoirs confiés à l'Autorité eu égard à l'examen de la conformité du processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat. Les contrats visés par cette Loi sont les contrats pour l'exécution de travaux ou pour la fourniture d'assurance de matériel, de matériaux ou de services comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande publique de soumissions. À ce jour, ce seuil minimal est établi au montant de 101 100\$.

Cette Loi vient également introduire de nouveaux articles dans la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)* qui impliquent des changements dans les pratiques en matière de sollicitation des marchés. Elle oblige les municipalités à publier un avis d'intention avant de conclure certains contrats de gré à gré et à se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes qui sont formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat. À cet effet, la Ville de Montréal doit, d'ici le 25 mai 2019, se doter d'une telle procédure lui permettant de recevoir et de traiter de façon équitable les plaintes formulées.

La Loi fait donc référence à deux personnes ayant un rôle-clé: le dirigeant et la personne responsable des plaintes. La personne responsable des plaintes est celle qui sera désignée par la municipalité pour recevoir et traiter les plaintes et adopter la procédure en conséquence. À la Ville de Montréal, il est souhaité qu'il y ait qu'une procédure unique et que le seul responsable soit le contrôleur général. À noter que cette désignation ne fait pas l'objet du présent dossier.

Le présent sommaire décisionnel concerne la deuxième personne clé prévue dans la Loi, soit

le dirigeant, dont le rôle est notamment de recevoir du Bureau de l'Inspecteur général les recommandations de ce dernier concernant le processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat, concernant l'exécution d'un contrat ou concernant la gestion contractuelle de l'organisme. Or, en vertu de l'article 33 de la Loi, le dirigeant, lorsqu'il est question d'un organisme municipal, correspond au conseil de celui-ci. Ainsi, à la Ville de Montréal, il y a un dirigeant par instance. Toutefois, il est possible pour chaque conseil de déléguer tout ou partie des fonctions qui lui sont dévolues au comité exécutif ou au directeur général ou, à défaut, à l'employé occupant les plus hautes fonctions de l'organisme.

Ainsi, pour tout processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat relevant de la compétence du conseil d'arrondissement, il est recommandé d'adopter un règlement prévoyant la délégation au directeur d'arrondissement de toutes les fonctions qui, selon la Loi, sont dévolues au dirigeant de l'organisme municipal. À noter que la disposition offrant la possibilité de déléguer la fonction de dirigeant au directeur d'arrondissement est en vigueur depuis le 1er décembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à adopter un règlement déléguant au directeur d'arrondissement les pouvoirs dévolus au dirigeant par la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27)*, et ce, pour assurer une meilleure fluidité dans le déroulement des mécanismes qui y sont prévus.

JUSTIFICATION

Compte tenu du fait qu'il est possible que les nouveaux mécanismes prévus par la Loi fassent en sorte que les instances municipales soient plus fréquemment interpellées par le Bureau de l'Inspecteur général, l'adoption de ce règlement est nécessaire pour assurer une meilleure fluidité dans le déroulement des opérations. Notamment, l'Inspecteur général pourrait avoir à s'adresser au dirigeant pour convenir d'une période plus longue pour lui permettre d'analyser une plainte, comme le prévoit la Loi. S'il était nécessaire de saisir le conseil d'arrondissement pour obtenir cet accord, le processus contractuel alors en cours serait considérablement retardé.

À cette fin, il est proposé d'adopter le Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et abrogeant le règlement numéro las-0004 afin de mettre en oeuvre la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27)*. Il est recommandé que ce règlement soit en vigueur au moment où les dispositions concernant le mécanisme de traitement des plaintes entrera en vigueur, soit le 25 mai 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette délégation n'a aucun impact quant à l'imputation des dépenses liées à l'exercice des activités qui y sont liées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les fonctions dévolues par la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27)* au dirigeant de l'organisme municipal devront être exercées par le conseil d'arrondissement pour tout processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat relevant de sa compétence dans la mesure où aucun règlement de délégation n'est adopté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement - 1er avril 2019

Publication du règlement - avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

Le : 2019-02-25



Dossier # : 1192363033

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux piscines et aux spas |

AVIS DE MOTION est donné par *** de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux piscines et aux spas.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-22 09:55

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363033

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux piscines et aux spas |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre d'une amélioration du service aux citoyens et une augmentation de l'efficacité et d'une simplification de ses opérations, La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) désire modifier certaines dispositions relatives aux piscines et aux spas. L'analyse des opérations portant sur l'émission des permis liés à la construction ou à l'installation d'une piscine ou d'un spa résidentiel et des dispositions du règlement de zonage qui s'appliquent, nous permet de constater que les normes du règlement sont difficiles à comprendre et à appliquer. Le but est de clarifier celles-ci et de faciliter leur compréhension et leur application.

De plus, après vérification des dispositions du règlement provincial intitulé "Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles", duquel les dispositions relatives aux piscines de notre règlement doivent découler, nous constatons que certaines phrases sont différentes de celles du règlement provincial, sans que les normes soient nécessairement différentes ou plus sévères. Les phrases du règlement provincial sont généralement plus claires et plus concises. La DAUSE propose donc de reprendre les phrases du règlement provincial en ne faisant que quelques adaptations nécessaires à certains termes en lien avec la terminologie particulière au règlement de zonage.

Finalement, nous constatons que la section du règlement de zonage applicable aux piscines ou aux spas s'appliquent actuellement à toutes les zones, qu'elles soient résidentielles, commerciales, industrielles ou communautaires, alors que les normes du règlement provincial ne visent que les piscines résidentielles. Ces normes ne devraient être applicables que pour les zones résidentielles, puisqu'elles sont beaucoup trop sévères pour les bains publics, qui incluent autant les piscines commerciales, communautaires, que plages et rendent donc la construction ou l'installation de ces « bains publics » extrêmement difficile. De même, nos normes sont différentes et beaucoup plus exigeantes que celles prévues dans le "Règlement sur la sécurité dans les bains publics". La DAUSE propose donc de transférer la section concernant les piscines et les spas dans le chapitre concernant les usages résidentiels afin que les normes ne s'appliquent qu'aux piscines et spas résidentiels, tel que le règlement provincial. Ce transfert devrait aussi mieux structurer l'ensemble des dispositions relatives aux piscines et spas et ce, autant pour tous les groupes d'usages, puisque d'autres normes relatives aux piscines s'appliquent déjà dans les autres zones.

Dispositions au plan d'urbanisme

Les modifications proposées n'ont aucune incidence sur le Plan d'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le règlement de zonage numéro 2098 est modifié afin, principalement :

1. De supprimer la section relative aux piscines et aux spas, actuellement située dans le chapitre 5, et s'appliquant à toutes les zones, et de plutôt l'intégrer au chapitre 6, s'appliquant spécifiquement aux classes d'usages du groupe « Habitation »;
2. de supprimer l'article 6.1.2.3, dont la disposition du premier est déjà applicable (répétition), ainsi que de réutiliser la numérotation aux fins des dispositions des piscines et spas;
3. de reprendre le libellé des phrases du règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles, en ne faisant que quelques adaptations nécessaires à certains termes qui doivent être en lien avec la terminologie particulière du règlement de zonage;
4. de mieux réorganiser les dispositions de la section relative aux piscines et aux spas, de clarifier et simplifier les phrases et de supprimer des dispositions qui sont déjà encadrées ailleurs dans le règlement ou qui sont encadrées par un autre règlement de l'arrondissement;
5. de faire la concordance de la terminologie du zonage à celle du règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles, en modifiant ou ajoutant certaines définitions.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

1. Le projet de règlement respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
2. Le projet de règlement respecte les dispositions du Plan d'urbanisme;
3. Le projet de règlement permet de mieux structurer et clarifier les dispositions relatives aux piscines et aux spas, facilitant ainsi sa lecture, sa compréhension et son application, en améliorant ainsi entre autres, le service à la clientèle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion
- Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de règlement
- Avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation

- Assemblée publique de consultation
- Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de règlement
- Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire
- Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement
- Réception du certificat de conformité
- Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet est conforme au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.

Le projet n'a aucune incidence sur sa conformité à :

- La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-03-21



Dossier # : 1192363032

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Amender le règlement numéro 2116 concernant les chiens, les chats et les animaux sauvages afin d'autoriser la présence de chiens tenus en laisse dans les parcs et les espaces verts situés entre le boulevard LaSalle et les rives du Fleuve St-Laurent |

AVIS DE MOTION est donné par *** de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un projet de règlement amendant le règlement numéro 2116 concernant les chiens, les chats et les animaux sauvages afin d'autoriser la présence de chiens tenus en laisse dans les parcs et les espaces verts situés entre le boulevard LaSalle et les rives du Fleuve St-Laurent.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-22 10:00

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363032

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Amender le règlement numéro 2116 concernant les chiens, les chats et les animaux sauvages afin d'autoriser la présence de chiens tenus en laisse dans les parcs et les espaces verts situés entre le boulevard LaSalle et les rives du Fleuve St-Laurent |

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle souhaite amender son règlement numéro 2116 concernant les chiens, les chats et les animaux sauvages, afin d'autoriser la présence de chiens tenus en laisse dans les parcs et les espaces verts situés entre le boulevard LaSalle et les rives du Fleuve St-Laurent. Cette autorisation s'appliquera aux espaces gazonnés et aux sentiers piétons.

L'interdiction de l'accès aux pistes cyclables existe déjà dans le règlement 2116 et n'est pas modifiée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel 1052363040 - Adoption du règlement 2116-LAS-4

DESCRIPTION

Amender le règlement numéro 2116 concernant les chiens, les chats et les animaux sauvages afin d'autoriser la présence de chiens tenus en laisse dans les parcs et les espaces verts situés entre le boulevard LaSalle et les rives du Fleuve St-Laurent.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande au conseil d'arrondissement d'autoriser cette modification pour les raisons suivantes:

- Les parcs et les espaces verts situés le long des berges du Fleuve St-Laurent constituent un parc linéaire de près de sept (7) kilomètres de long où les utilisateurs ont la chance d'être en contact avec l'eau et la nature. Cet espace constitue un véritable joyau pour LaSalle et participe fortement à l'identité de l'arrondissement;
- Ces parcs, majoritairement utilisés pour des fins de promenade et de détente, devraient être accessibles pour tous les citoyens.

- Le cadre réglementaire de l'arrondissement permet d'assurer une présence respectueuse des chiens dans ces parcs, et ce, pour l'ensemble des utilisateurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une publication sera faite sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division - qualité du milieu, permis et inspection

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-03-21



Dossier # : 1192363010

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter, en vertu du règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041, le projet de résolution (PP-15) visant à autoriser sur le lot numéro 1 724 954 (boul. Newman), l'occupation de la totalité ou d'une partie du bâtiment à des fins d'institution d'enseignement de niveau secondaire, collégial ou une combinaison des deux |

Attendu que le premier projet de résolution a été adoptée le 4 mars 2019 et qu'une séance de consultation a été tenue le 26 mars 2019;
Attendu qu'aucune modification n'a été apportée au premier projet de résolution (PP-15),

D'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le second projet de résolution (PP-15) visant à autoriser, sur le lot numéro 1 724 954 (boulevard Newman), malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C10-01 et des articles 3.5.1, 3.5.4.1, 5.3.3, 5.3.4.a), 5.3.6, 5.3.7.i), 6.2.5.1, 6.4.1.29, 6.4.3.1 et 6.4.3.2 du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation de la totalité ou d'une partie du bâtiment à des fins d'institution d'enseignement de niveau secondaire, collégial ou une combinaison des deux.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-28 14:11

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363010

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter, en vertu du règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041, le projet de résolution (PP-15) visant à autoriser sur le lot numéro 1 724 954 (boul. Newman), l'occupation de la totalité ou d'une partie du bâtiment à des fins d'institution d'enseignement de niveau secondaire, collégial ou une combinaison des deux |

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363010

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter, en vertu du règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041, le projet de résolution (PP-15) visant à autoriser sur le lot numéro 1 724 954 (boul. Newman), l'occupation de la totalité ou d'une partie du bâtiment à des fins d'institution d'enseignement de niveau secondaire, collégial ou une combinaison des deux |

CONTENU

CONTEXTE

Rising Phoenix International est une organisation qui a pour mission d'offrir une expérience éducative enrichissante pour les étudiants. Rising Phoenix International se spécialise notamment dans le secteur de l'éducation internationale et elle offre entre autres des services de marketing et de gestion aux institutions d'enseignement. Ces services permettent aux institutions d'enseignement de recruter et d'accueillir des étudiants internationaux et d'élargir ainsi leur marché. L'organisation possède de nombreuses années d'expérience dans le milieu et a développé des relations dans près de 40 pays. L'organisation est composée de citoyens impliqués de façon directe ou indirecte dans la communauté laSalloise et dans le domaine de l'éducation depuis de nombreuses années. Dans le cadre de ses activités, Rising Phoenix International souhaite implanter une nouvelle institution d'enseignement de niveau secondaire et collégial dans une partie du bâtiment situé sur le lot numéro 1 724 954. Cette institution d'enseignement accueillerait principalement une population âgée entre 18 et 28 ans. La population étudiante serait mixte et pourrait suivre des cours à temps plein ou à temps partiel. L'institution souhaite accueillir des étudiants québécois, canadiens et internationaux. L'institution d'enseignement offrirait des cours le jour et le soir (de 9h00 à 21h00), et ce, autant la semaine que la fin de semaine. De plus, 15 à 20 personnes y seraient à l'emploi. L'attraction de cette population dans le secteur par le projet aura un effet positif sur la vitalité de ces commerces. Au total, Rising Phoenix International compte investir près de 2 000 000 \$ dans la réalisation du projet d'ici 2022.

L'implantation de l'institution d'enseignement ne nécessiterait aucune intervention sur l'extérieur du bâtiment. Seul l'intérieur serait modifié afin d'aménager les locaux requis :

- Salles de classe;
- Laboratoires informatiques;
- Bureaux administratifs
- Salle des enseignants;
- Cafétéria et salle des étudiants;

L'institution offrirait principalement des attestations d'études collégiales (AEC) et des

diplômes d'études professionnelles (DEP). Les programmes proposés sont en lien direct avec les tendances démographiques de l'arrondissement, notamment l'augmentation du nombre de famille avec enfant. Les programmes proposés ont également été choisis en fonction des secteurs d'étude les plus recherchés par les LaSallois ainsi qu'en fonction des besoins du marché du travail québécois. Les programmes suivants sont prévus :

Attestation d'études collégiales :

- Gestion de projet avancé;
- Gestion de commerce;
- Technique d'éducation à l'enfance;
- Techniques d'intégration multimédia et graphique;
- Techniques de design industriel et dessin en génie.

Diplôme d'études professionnelles :

- Infographie;
- Soutien informatique;
- Dessin de bâtiment.

La localisation sur le lot numéro 1 724 954 est idéale pour le requérant, car elle est facilement accessible par transport en commun, grâce aux lignes d'autobus qui empruntent le boulevard Newman dont une ligne express à partir du métro Angrignon. De plus, des arrêts d'autobus sont situés à quelques pas du site. La nouvelle école est également localisée près de nombreux commerces d'intérêt pour la population étudiante, notamment des restaurants et des cafés localisés à distance de marche. La localisation de l'école dans le même bâtiment que le CLSC est également intéressante, car elle permet de consolider sur le boulevard Newman des activités institutionnelles à proximité de l'intersection névralgique Newman/Dollard.

Le CLSC continuera d'occuper une partie du bâtiment. Le local 206, situé au deuxième étage, accueillera pour sa part les bureaux administratifs du CPE Familigarde. L'institution d'enseignement occupera le reste des locaux disponibles. L'aménagement du stationnement sera bonifié par les éléments suivants :

- o Plantation d'un arbre à tous les 5 mètres en cour avant
- o Aménagement d'une bande gazonnée de 1 mètre incluant une bordure de béton de 15 cm
- o Aménagement d'un écran végétal d'une hauteur minimale d'un mètre vingt (1,20 m), d'une densité supérieure à quatre-vingt pour cent (80%) et composé d'au moins cinquante pour cent (50%) de conifères.
- o Aménagement de baies paysagères représentant 15% de la superficie totale du stationnement

En contrepartie le projet dérogera au nombre minimal de cases de stationnement requises. En effet, 212 cases seraient fournies alors que 245 cases sont requises.

La demande vise donc à permettre sur le lot numéro 1 724 954 (boulevard Newman), malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C10-01 et des articles 3.5.1, 3.5.4.1, 5.3.3, 5.3.4.a), 5.3.6, 5.3.7 .i), 6.2.5.1, 6.4.1.29, 6.4.3.1 et 6.4.3.2 du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation de la totalité ou d'une partie du bâtiment à des fins d'institution d'enseignement de niveau secondaire, collégial ou une combinaison des deux.

1. Conformité au Schéma d'aménagement (ci-après SAD)

Le projet semble conforme au SAD. Le terrain est situé sur le boulevard Newman, un pôle d'activité commerciale intermédiaire.

Le projet répond à l'orientation suivante :

- Préserver, consolider et diversifier l'activité commerciale dans une perspective de cadre de vie complet.

En effet, l'implantation d'une institution d'enseignement est complémentaire à l'activité commerciale dans le secteur et devrait contribuer à sa vitalité en plus de favoriser la création d'un cadre de vie complet.

De plus, le projet est situé dans un secteur où la grande affectation est "activités diversifiées". Ce type d'affectation inclut les équipements institutionnels. L'institution d'enseignement est d'ailleurs compatible avec les autres usages dans le bâtiment (CLSC) et les commerces à proximité (restaurants et cafés).

Enfin, le projet permettra de répondre aux objectifs de verdissement et de réduction des îlots de chaleur du SAD.

2. Conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (ci-après PU)

Le projet est conforme au PU. Le projet est situé dans un secteur d'activités diversifiées. Ce type d'affectation inclut les équipements institutionnels. De plus le projet n'a aucun impact sur l'apparence extérieure du bâtiment et donc ce dernier demeure conforme aux prescriptions du secteur 10-07 :

| Prescription secteur 10-07 | Situation prévue dans le projet |
|--|--|
| bâti de un à cinq étages hors-sol; | Deux étages (aucune modification à l'existant) |
| taux d'implantation au sol faible ou moyen | Conforme au taux d'implantation (aucune modification à l'existant) |

3. Conformité au règlement de zonage numéro 2098 (ci-après Zonage)

Un projet particulier de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble est nécessaire (ci-après P.P.C.M.O.I.), puisque le projet déroge à certaines dispositions du règlement de zonage. Le projet serait effectivement dérogoire quant à l'usage, à la localisation de l'espace pour l'entreposage des matières résiduelles pour une institution d'enseignement, au nombre de cases de stationnement, aux dimensions des allées de circulation et à l'aménagement de l'espace de stationnement. Le tableau ci-dessous précise ces dérogations.

| Éléments visés | Article du règlement de zonage visé | Norme actuelle au zonage | Situation souhaitée par le requérant |
|-----------------------|--|---|---|
| Usage | 3.5.1 3.5.4.1 | Usage c1 (COMMERCE DE DÉTAIL ET DE SERVICE) et c3 (COMMERCE ARTÉRIEL LÉGER) autorisés à l'exception de commerces de vente/location de véhicule léger domestique | Institution d'enseignement de niveau secondaire et collégial (usage p1 COMMUNAUTAIRE INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF) |

| | | | |
|---|----------|--|--|
| Nombre de cases de stationnement | 5.3.3 | <p>MAINTIEN DES ESPACES DE STATIONNEMENT</p> <p>Tout espace affecté ou qui peut être affecté au stationnement à la date d'entrée en vigueur de ce règlement ou en tout temps depuis, doit être maintenu jusqu'à concurrence des normes prescrites dans ce règlement.</p> <p>Tout nouvel usage d'un bâtiment, d'une partie de bâtiment ou d'un terrain qui exige un nombre de cases de stationnement supérieur à l'usage précédent, doit être pourvu du nombre additionnel de cases requis pour le nouvel usage par rapport à l'ancien.</p> | <p>Le nombre de cases requises pour le nouvel usage n'est pas fourni :</p> <p>-Nombre de cases requises : 245 -Nombre de cases fournies : 212</p> |
| Nombre de cases de stationnement | 5.3.4 a) | <p>lorsqu'un bâtiment ou un terrain est affecté de plusieurs usages, le nombre minimal de cases de stationnement requis correspond à la somme des nombres requis pour chacun des usages, à moins d'indication contraire à ce règlement.</p> | <p>Le nombre de cases requises pour chaque usage n'est pas fourni :</p> <p>-Nombre de cases requises : 245 -Nombre de cases fournies : 212</p> |
| Dimension des allées de stationnement à double sens | 5.3.6 | Dimension minimal 6,7 mètres | 6,36 mètres pour une petite portion d'une allée |
| Dimension des entrées charretières à double sens | 5.3.7 i) | la largeur minimale d'une entrée charretière servant à la fois à l'entrée et la sortie de véhicules est fixée à huit mètres (8 m) | 7,30 mètres et 7,32 mètres |
| Nombre de cases de stationnement | 6.2.5.1 | Le nombre de cases de stationnement requis pour un usage du groupe « commerce » | <p>Le nombre de cases requises pour un usage du groupe « commerce » n'est pas fourni :</p> <p>-Nombre de cases requises : 245 -Nombre de cases fournies : 212</p> |
| Localisation d'un conteneur à déchet dissimulé | 6.4.1.29 | Autorisé en cour arrière seulement pour une institution d'enseignement | Le conteneur à déchet serait localisé en cour latérale |
| Nombre de cases de stationnement | 6.4.3.1 | Le nombre de cases de stationnement requis pour un usage du groupe « communautaire » | <p>Le nombre de cases requises pour un usage du groupe « communautaire » n'est pas fourni :</p> <p>-Nombre de cases requises : 245 -Nombre de cases fournies : 212</p> |

| | | | |
|------------------------------|---------|---|----------------------------------|
| Stationnement en cours avant | 6.4.3.2 | la cour avant peut être utilisée à des fins de stationnement en autant qu'une bande de verdure d'une largeur minimale de trois mètres (3 m) longe les lignes de terrain dans la cour avant. | Une bande de 2,0 m est souhaitée |
|------------------------------|---------|---|----------------------------------|

4. Objectifs et critères du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (ci-après P.I.I.A.)

La demande de permis pour l'implantation de l'institution d'enseignement n'est pas soumise à l'approbation de P.I.I.A., puisqu'aucune modification à l'apparence extérieure du bâtiment ne sera effectuée.

5. Conformité au règlement sur les P.P.C.M.O.I. LAS-0041

| Élément de conformité | |
|--|---|
| Le projet doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal | Conforme |
| Les occupations prévues doivent être compatibles avec celle du milieu d'insertion et ne pas créer de préjudices sérieux au développement des terrains voisins | Conforme |
| Le projet doit présenter des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux | Sans objet, aucune modification au bâtiment ou à son implantation |
| Le projet doit contribuer à la mise en valeur du domaine public et assurer un environnement sécuritaire | Conforme |
| Les impacts négatifs sur la circulation doivent être minimisés | Conforme |
| Les impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit et des émanations doivent être minimisés | Conforme |
| Le projet doit contribuer à la mise en valeur du patrimoine de l'arrondissement | Sans objet |
| La qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, au regard notamment du stationnement et des accès doit être visé | Conforme |
| La faisabilité d'une aire de stationnement en façade doit tenir compte de la contribution de l'aménagement paysager à l'organisation du stationnement, du respect du milieu environnant et de l'emplacement sur le site qui évite ou minimise l'abattage d'arbres. | Conforme |

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le projet de résolution (PP-15) visant à autoriser sur le lot numéro 1 724 954 (boulevard Newman), malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C10-01 et des articles 3.5.1, 3.5.4.1, 5.3.3, 5.3.4.a), 5.3.6, 5.3.7.i), 6.2.5.1, 6.4.1.29, 6.4.3.1 et 6.4.3.2 du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation de la totalité ou d'une partie du bâtiment à des fins d'institution d'enseignement de niveau secondaire, collégial ou une combinaison des deux.

JUSTIFICATION

À sa séance du 12 février 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable pour les raisons suivantes :

- > **Considérant** que le projet d'implantation d'une institution d'enseignement de niveau secondaire et collégial respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- > **Considérant** que le projet d'implantation d'une institution d'enseignement de niveau secondaire et collégial est conforme au règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041;
- > **Considérant** que les occupations prévues sont compatibles avec celles du milieu d'insertion et ne créent pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- > **Considérant** que le projet contribuerait au dynamisme commercial du secteur;
- > **Considérant** que le projet permet de bonifier l'aménagement du stationnement;
- > **Considérant** que le projet aura un impact positif sur la communauté laSalloise favorisant le développement des jeunes dans des secteurs d'emplois en demande au Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis du CCU;
2. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution;
3. Avis public et affichage sur le site annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
4. Assemblée publique de consultation;
5. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de résolution;
6. Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
7. Adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution;
8. Entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-02-20



Dossier # : 1192363027

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à installer un bâtiment de classes modulaires temporaires à l'école Petit-Collège située au 9343, rue Jean-Milot, et ce, pour une période de trois à cinq ans |

D'autoriser la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à installer un (1) bâtiment de classes modulaires temporaires à l'école Petit-Collège située au 9343, rue Jean-Milot, et ce, pour une période de trois (3) à cinq (5) ans à compter de la date d'émission du certificat d'autorisation (demande CA3001491954).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-22 10:12

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363027

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à installer un bâtiment de classes modulaires temporaires à l'école Petit-Collège située au 9343, rue Jean-Milot, et ce, pour une période de trois à cinq ans |

CONTENU

CONTEXTE

La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a fait une demande de certificat d'autorisation afin d'ajouter un (1) bâtiment de classes modulaires temporaires permettant à l'école Petit-Collège située au 9343, rue Jean-Milot, de répondre à une hausse significative et soudaine des inscriptions d'élèves.

L'implantation de classes modulaires devrait pallier, pour une période minimale de 3 à 5 ans, au manque d'espace dans des locaux permanents. Durant cette période, des études seront réalisées afin d'évaluer les possibilités d'agrandir le bâtiment.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Autoriser la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à installer un (1) bâtiment de classes modulaires temporaires à l'école Petit-Collège située au 9343, rue Jean-Milot, et ce, pour une période de trois (3) à cinq (5) ans à compter de la date d'émission du certificat d'autorisation (demande CA3001491954).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande au conseil d'arrondissement d'autoriser par résolution cette demande, malgré le fait que l'installation de bâtiments temporaires n'est pas permise, pour les raisons suivantes:

- Entre la dernière rentrée scolaire à la fin août 2018 et le 12 octobre dernier, la CSMB a reçu 2700 demandes d'admission supplémentaires. Une situation record qui pourrait remplir complètement toutes les places-classes disponibles à l'ensemble de la CSMB d'ici janvier 2019.
- Il existe un important phénomène de surpopulation à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. Ce phénomène s'explique, entre autres, par l'arrivée massive de familles de nouveaux arrivants ayant des enfants d'âge scolaire. De plus, les écoles de LaSalle accueillent une certaine partie du surplus du secteur de Lachine pour les élèves en accueil.

- En 2019, la CSMB a fait des demandes auprès du MÉES totalisant 87,82 millions de dollars, et ce, exclusivement pour le territoire laSallois. Trois projets majeurs sont en planification, dont deux nouvelles écoles et un agrandissement de l'école l'Eau-Vive avec 14 nouveaux locaux et un gymnase.
- Les classes modulaires sont une solution temporaire déployée dans l'attente de l'approbation par le MÉES et de la construction des projets demandés par la CSMB.
- Un projet de classes modulaires dure généralement de 3 à 5 ans, afin de permettre la planification et la mise en chantier de nouvelles écoles;
- Aucune modification ne serait effectuée à l'enveloppe du bâtiment;
- L'occupation et la capacité d'accueil ne seraient pas de nature à générer des nuisances pour le milieu immédiat;
- L'annexe permettrait d'accueillir de nouveaux élèves, désengorgeant ainsi la capacité d'accueil de l'école Petit-Collège.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue au maintien des familles dans l'arrondissement et favorise les déplacements actifs en assurant une augmentation de la capacité d'accueil d'écoles existantes dans les quartiers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division - qualité du milieu, permis et
inspection

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-21

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1192363026

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à installer un bâtiment de classes modulaires temporaires à l'école L'Eau-Vive située au 171, avenue Orchard, et ce, pour une période de trois à cinq ans |

D'autoriser la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à installer un (1) bâtiment de classes modulaires temporaires à l'école L'Eau-Vive située au 171, avenue Orchard, et ce, pour une période de trois (3) à cinq (5) ans à compter de la date d'émission du certificat d'autorisation (demande CA3001491977).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-22 10:10

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363026

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à installer un bâtiment de classes modulaires temporaires à l'école L'Eau-Vive située au 171, avenue Orchard, et ce, pour une période de trois à cinq ans |

CONTENU

CONTEXTE

La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a fait une demande de certificat d'autorisation afin d'ajouter un (1) bâtiment de classes modulaires temporaires permettant à l'école L'Eau-vive située au 171, avenue Orchard, de répondre à une hausse significative et soudaine des inscriptions d'élèves.

L'implantation des classes modulaires devrait pallier, pour une période minimale de 3 à 5 ans, au manque d'espace dans des locaux permanents. Durant cette période, des études seront réalisées, afin d'évaluer les possibilités d'agrandir le bâtiment.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Autoriser la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à installer un (1) bâtiment de classes modulaires temporaires à l'école L'Eau-Vive située au 171, avenue Orchard, et ce, pour une période de trois (3) à cinq (5) ans à compter de la date d'émission du certificat d'autorisation (demande CA3001491977).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande au conseil d'arrondissement d'autoriser par résolution cette demande, malgré le fait que l'installation de bâtiments temporaires n'est pas permise, pour les raisons suivantes:

- Entre la dernière rentrée scolaire à la fin août 2018 et le 12 octobre dernier, la CSMB a reçu 2700 demandes d'admission supplémentaires. Une situation record qui pourrait remplir complètement toutes les places-classes disponibles à l'ensemble de la CSMB d'ici janvier 2019.
- Il existe un important phénomène de surpopulation à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. Ce phénomène s'explique, entre autres, par l'arrivée massive de familles de nouveaux arrivants ayant des enfants d'âge scolaire en leur sein. De plus, les écoles de LaSalle accueillent une certaine partie du surplus du secteur de Lachine pour les élèves en accueil.

- En 2019, la CSMB a fait des demandes auprès du MÉES totalisant 87,82 millions de dollars, et ce, exclusivement pour le territoire laSallois. Trois projets majeurs sont en planification, dont deux nouvelles écoles et un agrandissement de l'école L'Eau-Vive avec 14 nouveaux locaux et un gymnase.
- Les classes modulaires sont une solution temporaire déployée dans l'attente de l'approbation par le MÉES et de la construction des projets demandés par la CSMB.
- Un projet de classes modulaires dure généralement de 3 à 5 ans, afin de permettre la planification et la mise en chantier de nouvelles écoles;
- Aucune modification ne serait effectuée à l'enveloppe du bâtiment;
- L'occupation et la capacité d'accueil ne seraient pas de nature à générer des nuisances pour le milieu immédiat;
- L'annexe permettrait d'accueillir de nouveaux élèves, désengorgeant ainsi la capacité d'accueil de l'école L'Eau-Vive.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue au maintien des familles dans l'arrondissement et favorise les déplacements actifs en assurant une augmentation de la capacité d'accueil d'écoles existantes dans les quartiers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division -qualité du milieu, permis et
inspection

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-21

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1192363031

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et la modification d'une habitation unifamiliale située au 303, avenue Gérald |

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001474898), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre l'agrandissement et la modification (démolition partielle, remplacement du revêtement et des ouvertures) d'une habitation unifamiliale située au 303, avenue Gérald.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-22 10:19

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363031

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et la modification d'une habitation unifamiliale située au 303, avenue Gérald |

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre aux besoins du requérant en terme d'accessibilité universelle, une entrée avec une rampe d'accès sera construite sur la façade latérale gauche. De plus, l'ancienne entrée sera fermée afin d'agrandir la superficie de plancher habitable. Les travaux consistent à démolir l'agrandissement non conforme sur la façade latérale gauche, à ajouter une entrée sur la façade latérale gauche avec une rampe d'accès, à modifier les ouvertures sur les façades et à changer le revêtement métallique en façade principale. Pour la nouvelle entrée se situant sur la façade latérale gauche, le requérant installe des briques de couleur gris foncé avec des teintes nuancées (tel que le modèle de brique de la compagnie *Beldon, Black Diamond velour* ou équivalent).

En façade principale, le revêtement métallique existant est remplacé par un nouveau revêtement de clins métalliques installé horizontalement (tel que les clins en aluminium de la compagnie *MAC, texture IV imprimée, couleur Zinc Brossé, fini frêne gris* ou équivalent). Les deux fenêtres en baie existantes sont retirées et remplacées par des fenêtres standards, afin de permettre de dégarnir la pierre existante qui est actuellement camouflée. Une fenêtre au niveau du sous-sol est également installée.

L'ancienne entrée est fermée afin de créer une plus grande superficie habitable au niveau du rez-de-chaussée. Deux fenêtres sont installées en coin avec un encadrement métallique gris foncé (presque noir). L'agrandissement a un revêtement de clins métalliques installé horizontalement (tel que les clins en aluminium de la compagnie *MAC, texture IV imprimée, couleur Zinc Brossé, fini frêne gris* ou équivalent). Pour camoufler la structure existante de l'ancienne entrée, le requérant installe des panneaux de béton recouvert de crépis, afin d'uniformiser l'agrandissement avec le reste du bâtiment.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent aux chapitres 6 (projet de construction ou d'agrandissement sur les terrains à la limite des arrondissements de Lachine, du Sud-Ouest et de Verdun) et 18 (tout le territoire hors secteur d'intérêt).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001474898), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre l'agrandissement et la modification (démolition partielle, remplacement du revêtement et des ouvertures) d'une habitation unifamiliale située au 303, avenue Gérald.

JUSTIFICATION

À sa séance du 13 mars 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que les modifications sont compatibles de part et d'autres des limites de l'arrondissement ainsi que de la rue;
- Ø **Considérant** que les modifications mettent en valeur le bâtiment;
- Ø **Considérant** que les matériaux mettent en valeur l'ensemble immobilier;
- Ø **Considérant** que le projet respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (tout le territoire hors secteur d'intérêt) et (projet de construction ou d'agrandissement sur les terrains à la limite des arrondissements de Lachine, du Sud-Ouest et de Verdun);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.p permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-21

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1192363030

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement sur la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 137, 4e Avenue |

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001509399), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre le remplacement du revêtement sur la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 137, 4^e Avenue.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-22 10:17

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363030

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement sur la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 137, 4e Avenue |

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à changer le revêtement de vinyle de la façade principale par un revêtement de bois d'ingénierie.

Le nouveau matériau est un bois d'ingénierie de couleur brune (tel que le modèle *Canoxel*, couleur *Barista (D-5)* ou équivalent).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 24 (Village des Rapides).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001509399), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre le remplacement du revêtement sur la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 137, 4^e Avenue.

JUSTIFICATION

À sa séance du 13 mars 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que le matériau met en valeur et harmonise le bâtiment;
- Ø **Considérant** que le projet respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que les matériaux mettent en valeur l'ensemble immobilier;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (Village des Rapides);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-03-21



Dossier # : 1192363029

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade principale ainsi qu'une partie de la façade latérale droite d'un bâtiment commercial située aux 1365 à 1411, avenue Dollard |

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001503192), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre la modification de la façade principale ainsi qu'une partie de la façade latérale droite d'un bâtiment commercial située aux 1365 à 1411, avenue Dollard.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-22 10:16

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363029

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade principale ainsi qu'une partie de la façade latérale droite d'un bâtiment commercial située aux 1365 à 1411, avenue Dollard |

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à modifier l'ensemble de la façade principale d'un bâtiment commercial ainsi qu'une partie de la façade latérale droite. Il est question d'un changement complet des revêtements, modifications des marquises existantes et l'ajout de pergolas sur une partie de la façade (côté gauche).

Le requérant installe une brique de couleur gris pâle (tel que le modèle de *brique collection Melville slick brick, couleur Cameo Beige* ou équivalent), un revêtement métallique noir (tel que le modèle *Aluminium de la compagnie Simcap, modèle US511N6, couleur Noir Satin* ou équivalent) et un revêtement métallique blanc (tel que le modèle *Aluminium de la compagnie Simcap, modèle PS511W653, couleur Blanc Satin* ou équivalent). De plus, un ajout de pergolas sera installé sur une section de la façade (voir plans) en revêtement métallique avec un fini "bois" (tel que le modèle *Aluminium de la compagnie Simcap, modèle DS716SU+1406/01, couleur Cerisier Européen* ou équivalent).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 18 (tout le territoire hors secteur d'intérêt).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001503192), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre la modification de la façade principale ainsi qu'une partie de la façade latérale droite d'un bâtiment commercial située aux 1365 à 1411, avenue Dollard.

JUSTIFICATION

À sa séance du 13 mars 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que les modifications mettent en valeur le bâtiment commercial;
- Ø **Considérant** que les matériaux mettent en valeur l'ensemble immobilier;
- Ø **Considérant** que le projet respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (tout le territoire hors secteur d'intérêt);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER

Le : 2019-03-21

C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>> Directeur



Dossier # : 1192363028

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une partie du revêtement de la façade principale d'une habitation bifamiliale située aux 442 et 444, 76e Avenue |

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001501518), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre le remplacement d'une partie du revêtement de la façade principale d'une habitation bifamiliale située aux 442 et 444, 76^e Avenue.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-22 10:15

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363028

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une partie du revêtement de la façade principale d'une habitation bifamiliale située aux 442 et 444, 76e Avenue |

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à changer le revêtement de pierre sur la façade principale, au niveau du rez-de-chaussée, par un nouveau revêtement de pierre.
Le nouveau matériau est une pierre gris pâle, dans le même format que la pierre existante (Pierre Shouldice de couleur Pearl ou équivalent).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 18 (tout le territoire hors secteur d'intérêt).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001501518), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre le remplacement d'une partie du revêtement de la façade principale d'une habitation bifamiliale située aux 442 et 444, 76^e Avenue.

JUSTIFICATION

À sa séance du 13 mars 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que le projet respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que les matériaux mettent en valeur l'ensemble immobilier;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (tout le territoire hors secteur d'intérêt);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-03-21



Dossier # : 1192363014

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de février 2019 |

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de février 2019 (selon la liste jointe en annexe).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-22 09:54

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363014

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de février 2019 |

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement numéro LAS-0060 intitulé "Règlement sur l'occupation du domaine public" stipule que l'occupation du domaine public de façon temporaire, périodique ou permanente nécessite une autorisation. Cette autorisation est accordée par une résolution du conseil via une demande de certificat d'occupation du domaine public présentée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Lorsque la demande est conforme aux conditions du règlement numéro LAS-0060 et que les frais sont acquittés conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, un certificat est délivré par l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel numéro 1192363011.

DESCRIPTION

Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de février 2019 (selon la liste jointe en annexe).

JUSTIFICATION

Conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, les sommes perçues sont les suivantes :

Coût de base pour permis : 25 \$ X 4 certificats = 100 \$

Coût occupation (rue, trottoir et terrain municipal): = 1 060 \$

Total : = 1 160 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division - qualité du milieu, permis et inspection

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-03-21



Dossier # : 1197151005

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Retirer l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 948, rue Tittley dans l'arrondissement de LaSalle. |

D'annuler l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 948, rue Tittley dans l'arrondissement de LaSalle, cet espace de stationnement n'étant plus requis. De rescinder la résolution CA09 20 0658.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-19 09:48

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1197151005**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Retirer l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 948, rue Tittley dans l'arrondissement de LaSalle. |

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

La résolution CA09 20 0658 octroyait un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées.

DESCRIPTION

Rescinder la résolution CA09 20 0658 afin d'enlever l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 948, rue Tittley dans l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION

Cet espace n'est plus requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-04

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1197151007

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 7942, rue George dans l'arrondissement de LaSalle. |

D'accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 7942, rue George dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-20 13:12

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1197151007**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 7942, rue George dans l'arrondissement de LaSalle. |

CONTENU**CONTEXTE**

En décembre 2001, la Ville de LaSalle adoptait un règlement de circulation afin d'octroyer des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées le plus près possible des adresses des demandeurs qui font une requête en ce sens et qui remplissent toutes les modalités dudit règlement.

Une demandes a été acheminée au comité de circulation, soit :

7942, rue George

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

La demande d'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées est tout à fait justifiée et remplit les modalités de circulation adoptées en décembre 2001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le matériel (200 \$) a été acheté au poste 2412.0010000.301720.03161.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000 et est présentement en inventaire. La main d'œuvre sera fournie par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-20

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1197151006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Installer des arrêts obligatoires sur la 90e Avenue à l'angle de la rue Centrale ainsi qu'enlever la traverse non protégée de la 90e Avenue à l'angle de l'avenue Angus dans l'arrondissement de LaSalle. |

L' installation d'arrêts obligatoires sur la 90e Avenue à l'angle de la rue Centrale ainsi que l'enlèvement de la traverse non protégée de la 90e Avenue à l'angle de l'avenue Angus dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-22 10:04

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197151006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Installer des arrêts obligatoires sur la 90e Avenue à l'angle de la rue Centrale ainsi qu'enlever la traverse non protégée de la 90e Avenue à l'angle de l'avenue Angus dans l'arrondissement de LaSalle. |

CONTENU

CONTEXTE

Des travaux d'agrandissement de l'école Cavelier De LaSalle ont débuté en 2018 fermant l'accès aux étudiants par l'arrière jusqu'à la fin des travaux prévus pour la fin de l'année 2019. Les étudiants, qui avaient l'habitude de débarquer à l'arrêt d'autobus de la STM à l'intersection de la 90^e Avenue et de la rue Red Cross, franchissaient ladite intersection munie d'arrêts obligatoires sur toutes les approches en toute sécurité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Depuis la fermeture de l'accès arrière de l'école, les étudiants débarquent à l'arrêt d'autobus situé sur la rue Centrale (côté nord) à environ 30 mètres de l'intersection de la 90^e Avenue . Cette situation provoque des problèmes de sécurité pour la multitude d'étudiants qui traversent la 90^e Avenue à l'angle de la rue Centrale (côté nord). Il n'y a aucun arrêt à cette intersection ou traverse non protégée.

JUSTIFICATION

Étant donné que les travaux d'agrandissements seront terminés à la fin de l'année 2019, et qu'il y a une possibilité que les étudiants poursuivent l'habitude d'utiliser l'arrêt de la STM sur la rue Centrale, le comité de circulation recommande que des arrêts obligatoires avec traverses protégées soient installés sur la 90^e Avenue à l'angle de la rue Centrale, le tout afin de s'assurer de la sécurité des nombreux piétons à cette l'intersection.

De plus , étant donné que la traverse non protégée de la 90^e Avenue à l'angle de la rue Angus n'est plus justifiée suite à l'ajout de traverses protégées à proximité, le comité de circulation recommande qu'elle soit annulée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les panneaux de prescription sont déjà en inventaire aux ateliers municipaux, l'arrondissement fournira la main d'œuvre pour l'installation des panneaux . Le nouveau marquage sera inclus au contrat marquage 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2019-03-20



Dossier # : 1196456004

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement. |

D'entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-03-28 14:20

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1196456004**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement. |

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle CHATEAUNEUF
Technicienne en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-25

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines